



LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE

# CASTLE HILL

*Plan directeur*





FÉVRIER 2007

LIEU HISTORIQUE NATIONAL  
DU CANADA DE

# CASTLE HILL

*Plan directeur*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2007.

This publication is also available in English.

*Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le lieu historique national du Canada de Castle Hill, s'adresser au :*

Lieu historique national du Canada de Castle Hill  
Directeur  
C.P. 1268  
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5M9  
Canada

TÉL. : 709-772-5367  
TÉLÉC : 709-772-6388  
COURRIEL : castle.hill@pc.gc.ca  
www.pc.gc.ca

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada*

Parcs Canada  
Lieu historique national du Canada de Castle Hill : Plan directeur / Parcs Canada

Aussi publié en anglais sous le titre :  
Castle Hill National Historic Site of Canada: Management Plan / Parks Canada.

ISBN 0-662-72961-7  
NO. DE CAT. R64-105/63-2006F

1. Lieu historique national Castle Hill (Placentia, T.-N.-L.) – Gestion.
  2. Lieux historiques – Canada – Gestion.
  3. Lieux historiques – Terre-Neuve-et-Labrador – Gestion.
  4. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
  5. Parcs nationaux – Terre-Neuve-et-Labrador – Gestion.
- I. Titre.

FC2164.C3P3714 2006  
971.8  
C2006-980285-8

**Photos de la page couverture :**

SENS HORAIRE, À PARTIR DU HAUT À GAUCHE : Andre Cornellier, 1991; Eric Walsh, 2004;  
Eric Walsh, 2004; Andre Cornellier, 1991; Eric Walsh, 2004 ARRIÈRE-PLAN : Eric Walsh, 2004

## Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de Castle Hill. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada de Castle Hill.

*Le ministre de l'Environnement,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Baird'.

**John Baird**



## Recommandations

*Recommandé par :*



---

**Alan Latourelle**  
*Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada*



---

**William (Bill) Brake**  
*Directeur d'unité de gestion  
Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve, Parcs Canada*





## Sommaire

Castle Hill a été désigné lieu historique national du Canada en 1968 en raison du rôle important joué par ses ouvrages de défense entre 1692 et 1811 dans la défense de Plaisance et dans les intérêts économiques et stratégiques généraux de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique. Le lieu, d'une superficie de 24 hectares, occupe une position stratégique au sommet d'une colline surplombant la ville actuelle de Placentia, à Terre-Neuve-et-Labrador, et renferme les vestiges des ouvrages de défense érigés par les Français et occupés plus tard par les Britanniques, qui prirent possession de Plaisance en 1713.

Le lieu historique national du Canada (LHNC) de Castle Hill est administré par l'Agence Parcs Canada en tant que composante du réseau national des lieux historiques. Chacun de ces lieux protège et fait connaître une partie importante de l'histoire du Canada. Parcs Canada favorise la sensibilisation et la compréhension des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de notre patrimoine collectif en leur offrant des occasions d'apprentissage et de découverte du LHNC de Castle Hill et d'autres lieux historiques nationaux au Canada.

Ce plan directeur, le premier jamais produit pour ce lieu, a été élaboré avec la participation des intervenants et exprime une vision à long terme :

*Le LHNC de Castle Hill conservera son intégrité commémorative et sa valeur patrimoniale, et demeurera une attraction majeure de la région touristique de Cape Shore. Castle Hill jouera un rôle accru en tant que symbole de la partie historique de Placentia. Ses caractéristiques d'importance seront facilement perceptibles dans le paysage, et le lieu sera visible depuis la ville située en contrebas, ce qui favorisera la compréhension et l'appréciation accrues de la position stratégique*

*du lieu et de son rôle dans la défense de Placentia. Les visiteurs auront la possibilité de découvrir le lieu de manière enrichissante et interactive, grâce notamment à un éventail de programmes d'éducation du public destinés à en souligner l'importance historique nationale et à continuer de gagner la faveur du public. Les liens historiques entre les occupants du lieu et les peuples autochtones seront clairement communiqués. La promotion des destinations et la collaboration avec d'autres prestataires de services de la région contribueront à accroître le taux de fréquentation de la région.*

Le plan directeur propose des orientations en matière de gestion stratégique pour les cinq prochaines années, orientations qui se seront suivies dans le cadre des opérations durables de Parcs Canada. Ces orientations ne devraient avoir aucune répercussion négative ou effet cumulatif d'importance sur les valeurs naturelles ou culturelles du lieu. Le plan directeur proposé vise à garantir l'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill, à assurer l'éducation et la sensibilisation du public et à offrir aux visiteurs la possibilité de vivre des expériences enrichissantes. La planification, la mise en œuvre et la gestion détaillées subséquentes suivront de manière générale les orientations du plan directeur.

Les aspects prioritaires de la gestion du LHNC de Castle Hill au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

### **Protection du patrimoine**

Protéger les ressources culturelles et autres valeurs patrimoniales du lieu par la gestion de la végétation qui en limite les points de vue stratégiques et qui risque d'altérer les ressources culturelles *in situ*; mettre en œuvre un programme de suivi archéologique et entreprendre des recherches préliminaires portant sur les ressources non exhumées; continuer d'administrer la collection du lieu, y compris compléter le catalogage et la conservation

de la collection archéologique; conserver et déplacer les canons présents sur place pour compléter le programme de mise en valeur du patrimoine du lieu.

#### *Éducation du public*

Bien faire connaître les messages clés et les valeurs patrimoniales du lieu aux visiteurs et autres auditoires en élargissant le site Web de Parcs Canada de manière à répondre aux besoins de divers auditoires; examiner les possibilités de faire connaître les liens historiques entre Castle Hill et les peuples autochtones en collaboration avec les Mi'kmaq de Terre-Neuve-et-Labrador; poursuivre les recherches en vue d'orienter les modifications apportées au programme de mise en valeur du patrimoine.

#### *Relations externes*

Promouvoir efficacement le lieu auprès d'auditoires cibles en participant activement aux activités régionales de planification, de promotion et de commercialisation touristiques; remanier le site Web du LHNC de Castle Hill en y intégrant des liens vers d'autres sites Web utiles à la planification de voyage; collaborer avec les intervenants touristiques locaux en vue de promouvoir le lieu et tout ce qu'il a à offrir à la région et promouvoir les activités du lieu dans les médias locaux; améliorer la signalisation conformément au plan de signalisation de Parcs Canada.

#### *Expérience des visiteurs*

Poursuivre les recherches sur les intérêts, les attentes et les besoins des visiteurs afin de leur offrir la possibilité de vivre des expériences enrichissantes au LHNC de Castle Hill; collaborer avec d'autres intervenants de la région à la promotion de l'ensemble des produits touristiques régionaux; collaborer avec d'autres intervenants à l'amélioration de

l'accessibilité et de la visibilité du lieu; améliorer les programmes offerts en y incluant des activités d'interprétation en costume d'époque davantage interactives et stimulantes; examiner les possibilités d'offrir des programmes améliorés avec d'autres intervenants, dont des groupes locaux et régionaux, des groupes francophones et des communautés autochtones, et remanier le site Web du LHNC de Castle Hill pour y offrir de l'information utile à la planification de voyage.

#### *Collaboration avec les autres*

Consolider les partenariats existants et en créer de nouveaux afin de continuer d'offrir des expériences enrichissantes aux visiteurs; travailler avec la collectivité et les intervenants à la création d'un groupe d'« Amis du fort Royal »; travailler avec les communautés autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador à la réalisation de projets d'intérêt commun et mutuellement profitables.

#### *Intendance de l'environnement*

Assurer la préservation des valeurs naturelles du lieu et assumer le rôle de responsable en matière d'intendance environnementale en identifiant et en protégeant les espèces en péril du lieu et en respectant ses valeurs naturelles, en procédant tel que requis à l'étude d'impact des projets de développement et des activités opérationnelles, en visant l'éco-efficacité du lieu notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et par le renouvellement du parc automobile au moyen de véhicules non polluants lorsque l'occasion se présente, en diminuant la consommation d'eau et d'énergie lorsque l'occasion se présente, et en favorisant la sensibilisation des employés et des visiteurs.

## Table des matières

Avant-propos .....	iii
Recommandations .....	v
Sommaire .....	vii
<b>1.0 Introduction</b>	
1.1 Contexte historique .....	1
1.2 Le réseau des lieux historiques nationaux .....	2
1.3 Cadre législatif et politique entourant la planification de la gestion .....	2
<b>2.0 Intégrité commémorative</b>	
2.1 Engagement de Parcs Canada envers l'intégrité commémorative .....	5
2.2 Énoncé d'intégrité commémorative : Préciser les valeurs des lieux historiques .....	5
A. Énoncé des objectifs de commémoration .....	5
B. Ressources culturelles de Niveau I .....	5
C. Messages .....	8
D. Respect des autres valeurs patrimoniales .....	9
2.3 Un fondement pour la planification de la gestion .....	10
<b>3.0 Vision</b> .....	11
<b>4.0 Objectifs stratégiques et orientation de gestion</b>	
4.1 Protection du patrimoine .....	13
4.2 Éducation du public et relations externes .....	16
4.2.1 Auditoires cibles des communications .....	16
4.2.2 Programmes d'éducation du public .....	17
4.2.3 Relations externes .....	19
4.3 Expériences enrichissantes pour les visiteurs .....	21
4.3.1 Auditoires cibles .....	22
4.3.2 Fréquentation et tendances liées à l'utilisation du lieu par les visiteurs .....	23
4.3.3 Recherche et planification liées aux visiteurs .....	23
4.4 Travailler avec les autres .....	26
4.4.1 Partenariats existants .....	26
4.4.2 Participation de la collectivité .....	26
4.4.3 Partenariats avec d'autres intervenants .....	27
4.5 Intendance de l'environnement .....	27
<b>5.0 Évaluation des impacts sur l'environnement</b> .....	29
<b>6.0 Mise en œuvre du plan</b> .....	31

<b>Remerciements</b> .....	35
----------------------------	----

**Annexes**

Annexe A : Glossaire .....	37
Annexe B : Résumé de l'évaluation de l'intégrité commémorative.....	39
Annexe C : Répercussions détaillées de la croissance de la végétation sur des ressources patrimoniales particulières ... ..	41

**Cartes**

Carte 1 : Contexte régional.....	6
Carte 2 : Carte du lieu .....	7

## 1.0 Introduction

Situé à Jerseyside/Placentia, à Terre-Neuve-et-Labrador, Castle Hill a été désigné lieu historique national en 1968 en raison du rôle important joué par ses ouvrages de défense entre 1692 et 1811 dans la défense de Plaisance et dans les intérêts économiques et stratégiques généraux de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique. D'une superficie d'environ 24 hectares, le lieu occupe une position stratégique au sommet d'une colline surplombant la ville de Placentia (ancienne capitale française de Terre-Neuve, alors appelée Plaisance), la baie Placentia et l'étroite entrée du port. On y trouve des vestiges des fortifications érigées par les Français et les Britanniques, qui ont tour à tour occupé le lieu.

Parcs Canada a élaboré le présent plan directeur conformément à sa responsabilité législative de veiller à l'intégrité commémorative de ce lieu historique national. Il s'agit du premier plan de la sorte préparé pour le LHNC de Castle Hill. Il a été conçu conformément à l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu, approuvé en 2003. Ce plan directeur donne des orientations stratégiques aux gestionnaires du lieu historique pour assurer la protection et la mise en valeur à long terme de ses valeurs patrimoniales, pour permettre l'éducation, la compréhension et l'appréciation du public, et pour s'assurer de la représentativité et de la pertinence de ce lieu historique pour les Canadiens. Le plan directeur donne des orientations aux gestionnaires quant aux aspects clés de leur mandat : protection du patrimoine, éducation du public et expérience des visiteurs. Il aide également les gestionnaires à répondre aux besoins opérationnels et à saisir les occasions de collaboration en orientant dans leur ensemble les activités particulières de planification, de mise en œuvre et de gestion subséquentes.

L'élaboration de ce plan directeur a débuté à l'été 2004. Établi avec la participation du public, il reçoit un large soutien de ce dernier. Il a aussi été élaboré conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et à la *Politique des lieux historiques nationaux* de Parcs Canada, et en tenant compte des principales valeurs patrimoniales de ces ressources telles que définies dans l'Énoncé d'intégrité commémorative.

### 1.1 CONTEXTE HISTORIQUE

De 1692 à 1811, Castle Hill a joué un rôle important dans la défense de Placentia, alors appelée Plaisance. L'importance stratégique de Plaisance, et la lutte pour son contrôle, s'inscrivaient dans la rivalité franco-britannique pour la domination non seulement du Canada Atlantique, mais de toute l'Amérique du Nord. Plaisance tenait son importance économique et stratégique de sa proximité des lieux de pêche et de sa position sur la voie d'accès à ce qui est aujourd'hui l'Est du Canada.

La colonie française de Plaisance (aujourd'hui Placentia) a été fondée en 1662 pour encourager et appuyer les pêcheurs français et limiter l'expansion de la pêche anglaise le long de la côte sud de Terre-Neuve. Elle a aussi servi de base aux opérations de défense des voies de navigation vers la Nouvelle-France en temps de guerre. Entre 1690 et 1710, les défenses de Plaisance ont été considérablement renforcées. Le premier ouvrage construit à l'intérieur des limites du LHNC de Castle Hill (le gaillardin) a été bâti en 1692. Le fort Royal, commencé l'année suivante, a été achevé en 1703.

La ville a servi de point de départ à plusieurs raids dévastateurs contre les postes de pêche anglais. À trois reprises, la Marine royale britannique a tenté sans succès

de prendre Plaisance, avant d'imposer un blocus de la baie de Plaisance pour empêcher l'arrivée des approvisionnements. Malgré les épreuves et les privations, la colonie survécut jusqu'au terme de la Guerre de la succession d'Espagne, en 1713.

En signant le traité d'Utrecht en 1713, la France reconnaissait la souveraineté britannique sur Terre-Neuve, abandonnant Plaisance et ses autres colonies de la côte sud. Les Britanniques remplacèrent les Français dans la ville, qu'ils rebaptisèrent Placentia. En 1757, l'ingénieur militaire britannique Richard Dawson fut le premier à utiliser le nom de Castle Hill. Durant la guerre de Sept Ans, la ville elle-même fut le cadre d'importants travaux de fortification. La seule structure ajoutée à Castle Hill fut un blockhaus, construit à l'intérieur des murailles du fort Royal.

Placentia n'eut jamais à subir d'autre attaque; ceci dit, en 1762, les forces françaises s'emparèrent de St. John's, forçant le gouverneur Thomas Graves à trouver refuge au fort Royal, qui fut renommé Castle Graves en son honneur. Après le retrait de la garnison britannique à l'effectif réduit en 1811, Placentia demeura un important port de pêche et un centre d'approvisionnement pour la région.

En 1968, au terme de plusieurs années de recherches historiques et d'un projet archéologique d'importance, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) recommandait au ministre responsable de Parcs Canada de faire de Castle Hill un lieu historique national. La même année, Parcs Canada procédait à l'acquisition des terrains et inaugurait le LHNC de Castle Hill.

## 1.2 LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le LHNC de Castle Hill fait partie d'un vaste programme de commémoration qui comprend des lieux, des personnes et des événements désignés d'importance historique nationale. Ces désignations découlent de la recommandation de la CLMHC, un groupe consultatif sans lien de dépendance avec le ministre responsable de Parcs Canada. Des quelque 900 lieux historiques nationaux répartis à travers le pays qui forment le réseau des lieux historiques nationaux, Parcs

Canada en administre plus de 150 et collabore à la mise en valeur de plusieurs autres dans le cadre d'ententes de partage des coûts. Les autres lieux constituent la « famille » des lieux historiques nationaux, dont les propriétaires et gardiens sont les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales, des entreprises et des particuliers.

Chaque lieu historique national est reconnu pour sa contribution à l'histoire canadienne. Ensemble, les lieux historiques nationaux représentent des milliers d'années de l'histoire de l'humanité et couvrent des thèmes fort variés, allant de la politique à l'économie en passant par la vie intellectuelle, culturelle et sociale. Les lieux historiques nationaux traduisent l'esprit de notre passé commun et en recèlent les vestiges et, en ce sens, sont de puissants symboles de notre identité et constituent l'héritage de tous les Canadiens et Canadiennes. L'importance nationale de ces lieux est reconnue en vertu d'une loi du Parlement.

À l'instar d'autres lieux historiques nationaux du Canada comme la Citadelle-d'Halifax, Signal Hill et la Fortresse-de-Louisbourg, Castle Hill commémore des aspects importants de l'histoire militaire du Canada. Sur le plan thématique, Castle Hill est aussi lié à d'autres fortifications françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle au Canada, dont les lieux historiques nationaux du Fort-Chambly et des Fortifications-de-Québec.

Les lieux historiques nationaux constituent un legs important et irremplaçable. Veiller à leur intégrité commémorative permet d'en assurer la stabilité au profit et pour le plaisir des générations futures.

## 1.3 CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE ENTOURANT LA PLANIFICATION DE LA GESTION

La gestion de tous les lieux historiques nationaux dont Parcs Canada est le propriétaire ou l'administrateur est déterminée par un cadre législatif et stratégique commun, et tout plan directeur d'un lieu historique national doit être conforme à ce cadre.

- La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) confère à Parcs Canada la responsabilité de veiller à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Conformément à cette loi, un plan directeur est élaboré pour les lieux historiques nationaux dont Parcs Canada est le propriétaire ou l'administrateur, et ce plan fait l'objet d'une révision tous les cinq ans.

- *Les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994)* englobent deux politiques s'appliquant aux lieux historiques nationaux, la Politique sur les lieux historiques nationaux et la Politique sur la gestion des ressources culturelles. Ces politiques donnent une orientation à suivre quand un aspect particulier n'est pas mentionné dans le présent plan.
- La *Politique sur les lieux historiques nationaux* décrit les objectifs du programme national de commémoration historique, donne des lignes directrices relativement à l'évaluation du programme, dont le concept d'intégrité commémorative, et définit les rôles et responsabilités concernant la reconnaissance, la désignation et la commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance nationale.
- La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* décrit les cinq principes qui doivent orienter la gestion des ressources culturelles : valeur, intérêt du public, compréhension, respect et intégrité. Cette politique décrit également les éléments de la gestion des ressources culturelles, c'est-à-dire l'inventaire, l'évaluation, la prise en compte des valeurs historiques dans les mesures, ainsi que la surveillance et les examens.
- *Le Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2000)* indique les exigences de certification du plan directeur d'un lieu historique national, les rôles et responsabilités durant la planification de la gestion, ainsi que les exigences en matière de consultations publiques.





## 2.0 Intégrité commémorative

### 2.1 ENGAGEMENT DE PARCS CANADA ENVERS L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Parcs Canada a pour responsabilité de veiller à l'intégrité commémorative du lieu historique national de Castle Hill. On entend par intégrité commémorative la santé ou la complétude d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient sa désignation à titre de lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées;
- les raisons de l'importance historique nationale du lieu sont clairement expliquées au public;
- les valeurs patrimoniales (y compris celles qui ne sont pas liées à l'importance nationale) sont respectées par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures ayant des répercussions sur le lieu.

### 2.2 ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE : PRÉCISER LES VALEURS DES LIEUX HISTORIQUES

Parcs Canada rédige un énoncé d'intégrité commémorative pour chacun des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence. L'Énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill a été approuvé en 2003. Il renferme un Énoncé des objectifs de commémoration qui explique ce que signifie le concept d'intégrité commémorative pour le lieu historique national concerné. L'Énoncé d'intégrité commémorative donne des précisions sur ce qui est commémoré dans le lieu historique national et les raisons de la commémoration, sur le lieu désigné (ou le secteur désigné comme étant d'importance nationale), sur les ressources culturelles directement liées aux motifs justifiant la désignation de lieu historique national (ressources de Niveau I), ainsi que sur la valeur des ressources et leurs objectifs de protection. Il

décrit également les messages d'importance nationale et les objectifs relatifs à leur communication efficace, ainsi que d'autres messages sur les valeurs patrimoniales et les ressources culturelles (ressources de Niveau II) du lieu historique.

#### A. Énoncé des objectifs de commémoration

La raison de l'importance nationale du LHNC de Castle Hill est la suivante :

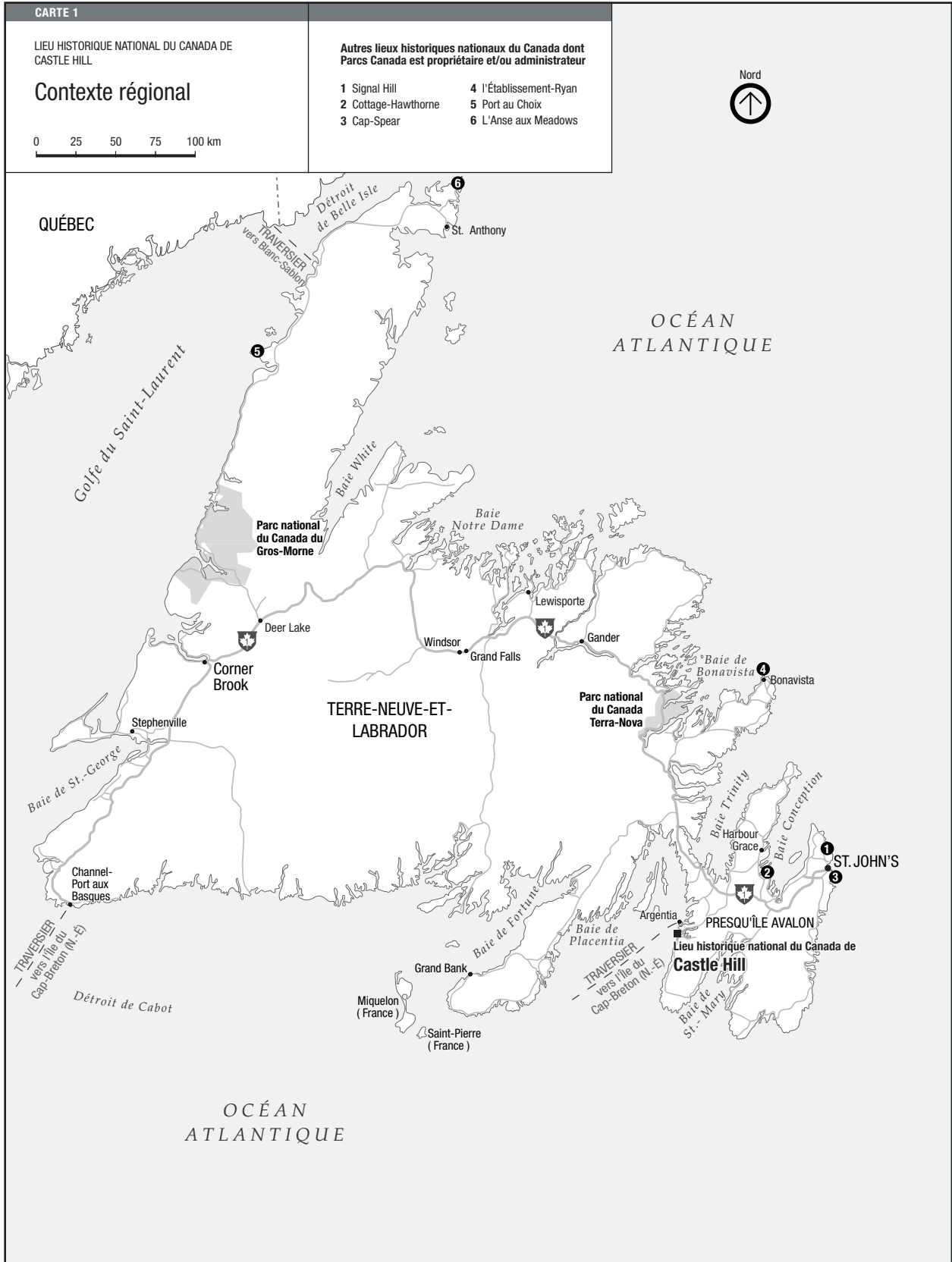
« De 1692 à 1811, les ouvrages de défense de Castle Hill ont joué un rôle important dans la défense de Plaisance et dans les intérêts économiques et stratégiques de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique ».

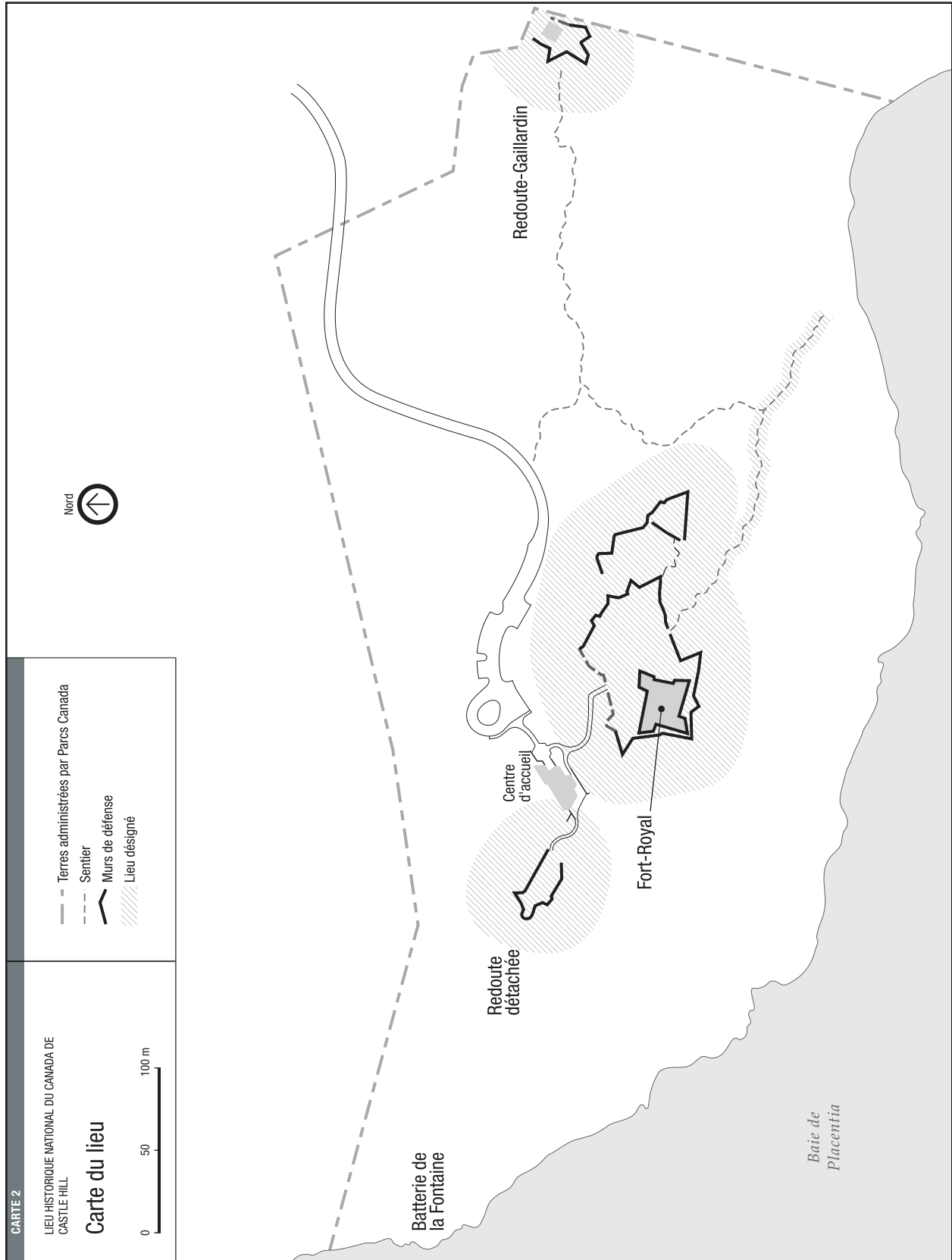
#### B. Ressources culturelles de Niveau I

Assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national exige que les ressources culturelles et les objets historiques *in situ* qui symbolisent ou représentent l'importance du lieu ne soient ni altérés ni menacés. Les ressources culturelles qui ont une valeur patrimoniale peuvent être de Niveau I ou 2. Celles de Niveau I sont directement liées à l'importance historique nationale du lieu et sont décrites ci-dessous. Celles de Niveau II ont une valeur patrimoniale, mais ne sont pas directement liées à l'importance historique nationale du lieu.

#### Lieu désigné

Au LHNC de Castle Hill, le lieu désigné englobe trois ouvrages de défense : le fort Royal et ses murs de défense, la redoute détachée et le gaillardin (voir CARTE 2 : Plan du lieu). Il inclut aussi de petits secteurs autour de chaque ouvrage (périmètres de 30 mètres) où se trouvent des terrains aux usages associés, témoignant du besoin pour les occupants des fortifications d'avoir une ligne de mire dégagée et de préserver des liens de communication entre elles. Le lieu désigné





comprend aussi l'ancien sentier des Français, qui reliait jadis le fort Royal aux autres postes militaires français au pied de la colline.

La valeur du lieu désigné du LHNC de Castle Hill est attribuable au fait que les murs, les remblais, la zone de feu à volonté et la position stratégique encore présents témoignent du génie militaire français et britannique de l'époque.

#### ***Paysage et éléments paysagers***

Le paysage et les éléments paysagers directement liés aux motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national comprennent le glacis, la zone de feu à volonté, les points de vue stratégiques et l'ancien sentier.

Les éléments paysagers sont valorisés parce qu'ils faisaient partie intégrante des ouvrages de défense de Castle Hill et qu'ils reliaient entre eux et à la ville en contrebas chacun des ces ouvrages. Les éléments physiques du paysage liés aux motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national sont les suivants : l'emplacement élevé offrant un point de vue stratégique sur l'eau et sur le terrain environnant; la zone de tir à volonté ouverte et dépourvue d'arbres entourant toutes les fortifications; le glacis, qui utilisait la pente naturelle de la colline, et les modifications apportées au paysage au cours de la période de commémoration, y compris les preuves de la présence de fossés.

#### ***Sites archéologiques***

Les sites archéologiques compris dans le lieu désigné et directement liés aux motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national sont notamment : les vestiges stabilisés des murs du gaillardin, de la redoute détachée et du fort Royal et les vestiges d'un puits. Les composantes intérieures du fort Royal comprennent, entre autres, les vestiges stabilisés des postes de garde nord et sud, de la poudrière, du hangar, du passage de l'entrée, des entrepôts, des casernes et du blockhaus. Les vestiges stabilisés du fort Royal et des deux redoutes sont des murs bas exhumés en pierre des champs grossière. Les vestiges stabilisés des épaulements (murs de défense extérieurs) sont en pierre des champs grossière à remplissage de blocailles.

Les vestiges non exhumés des batteries Horseshoe et La Fontaine se trouvent à l'extérieur du lieu désigné, mais dans les limites de

la propriété administrée (la propriété acquise par Parcs Canada), et ils sont directement liés aux motifs justifiant l'importance historique nationale du lieu et à la visée commémorative. Il s'agit donc de ressources culturelles de Niveau I.

Les sites archéologiques ont de la valeur car ils donnent des preuves des composantes physiques des ouvrages de défense de Castle Hill durant les périodes française et britannique, ainsi que des preuves des matériaux et des techniques de construction utilisés pour les fortifications de l'époque.

#### ***Objets directement liés aux motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national***

Les artefacts du lieu comprennent quelque 2 000 vestiges fauniques et 8 000 objets, notamment un large éventail de fragments de pipes, de céramique et de verre, d'outils, de boulets de canon, de pierres à feu, de boutons, de boucles de ceinture, d'hameçons, et divers équipements militaires. Environ 90 % des artefacts sont liés à la présence militaire française et britannique au lieu et sont de ce fait considérés comme des ressources culturelles de Niveau I.

La collection d'artefacts associée au LHNC de Castle Hill témoigne de plus d'un siècle de vie militaire au Canada. Sa valeur vient du fait qu'elle constitue une preuve tangible de l'utilisation du fort Royal, de la redoute détachée et du gaillardin pour la défense de Plaisance de 1692 à 1811.

#### **C. Messages**

Le second élément de l'intégrité commémorative vise à garantir la communication efficace de l'importance historique nationale du lieu au moyen de messages clairs. D'autres messages ont trait aux autres valeurs patrimoniales du lieu, mais non aux motifs justifiant sa désignation à titre de lieu historique national (voir ci-dessous).

#### ***Message d'importance nationale***

La raison de l'importance nationale de Castle Hill est la suivante :

« De 1692 à 1811, les ouvrages de défense de Castle Hill ont joué un rôle important dans la défense de Plaisance et dans les intérêts économiques et stratégiques de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique ».

Il est essentiel de comprendre le contexte de Castle Hill pour comprendre la raison de son importance nationale. Les messages contextuels corroborent le message lié à l'importance nationale :

**Message contextuel 1**

Castle Hill a été désigné lieu historique national parce que, de 1692 à 1811, ses ouvrages de défense ont joué un rôle important dans la défense de Plaisance et dans les intérêts économiques et stratégiques de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique. Plaisance tenait son importance économique et stratégique de sa proximité des lieux de pêche et de sa position sur la voie d'accès à ce qui est aujourd'hui l'Est du Canada.

**Message contextuel 2**

Castle Hill a joué un rôle important dans la défense de Plaisance entre 1692 et 1713 (c.-à-d. au cours de la dernière période du régime français). La couronne française a fondé la colonie de Plaisance en 1662 pour limiter l'expansion de la pêche anglaise le long de la côte sud de Terre-Neuve, ainsi que comme base aux opérations de défense des voies de navigation vers la Nouvelle-France en temps de guerre, et comme port de refuge pour les pêcheurs français navigant dans les eaux entourant Terre-Neuve. Le premier ouvrage construit à l'intérieur des limites du LHNC de Castle Hill, le gaillardin, a été bâti en 1692 en réponse à une attaque navale britannique et comme complément à l'ouvrage principal, le fort Louis, qui se trouvait au niveau de la mer dans la ville située en contrebas. La construction du fort Royal, commencée en 1693, n'a pas été achevée avant 1703. Un ouvrage de plus petite taille, la redoute détachée, a été construit en 1697. Les ouvrages de défense du sommet de la colline comprenaient aussi un mur de maçonnerie de pierre brute et une palissade.

**Message contextuel 3**

Castle Hill a joué un rôle important dans la défense de Placentia entre 1713 et 1811 (c.-à-d., après le retrait des Français et l'établissement de la souveraineté britannique sur Terre-Neuve). Les ouvrages de défense de Placentia se sont dégradés durant la longue

période de paix qui a suivi le traité d'Utrecht. Durant la guerre de Sept Ans, la seule structure importante ajoutée à Castle Hill fut un blockhaus, édifié à l'intérieur des murailles du fort Royal. Le nom de Castle Hill a été utilisé pour la première fois en 1757; après 1762, le fort Royal a été renommé Castle Graves, en l'honneur du capitaine Thomas Graves, le gouverneur de Terre-Neuve qui avait trouvé refuge à Placentia durant l'occupation de St. John's par les Français. Après 1763, les ouvrages de défense de Placentia se sont dégradés du fait du rôle économique et stratégique prépondérant assumé par St. John's à Terre-Neuve, et en 1811, la dernière garnison de Placentia se repliait sur St. John's.

**Message contextuel 4**

L'importance stratégique de Plaisance et la lutte pour son contrôle s'inscrivaient dans la rivalité franco-britannique pour la domination non seulement du Canada atlantique, mais de toute l'Amérique du Nord. Le traité d'Utrecht de 1713, la guerre de Sept Ans et l'occupation française de St. John's en 1762 figurent parmi les éléments importants de cette rivalité. Pour Terre-Neuve comme pour le Canada atlantique moderne, la pêche avait une importance capitale, tant du point de vue économique que parce qu'elle servait à l'entraînement des marins des navires français et britanniques. La France a dominé l'industrie de la pêche de la région aux *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles, ses activités étant alors deux fois supérieures à celles des Britanniques. À vrai dire, l'industrie française de la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique s'est avérée plus durable que toutes celles amorcées par d'autres puissances européennes après 1497.

**D. Respect des autres valeurs patrimoniales**

Le but du troisième élément de l'intégrité commémorative est d'assurer le respect des autres valeurs patrimoniales du LHNC de Castle Hill. Cela signifie que les ressources culturelles de Niveau II sont protégées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et que les autres valeurs patrimoniales du lieu indirectement liées à son importance historique nationale sont communiquées.

### *Ressources culturelles de Niveau II*

Une ressource culturelle de Niveau II désigne toute autre ressource ayant une valeur historique, mais qui n'est pas liée aux motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national. Les ressources culturelles de Niveau II du LHNC de Castle Hill sont :

- les six canons à âme lisse;
- la plaque de la CLMHC.

### *Messages non liés aux motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national*

D'autres valeurs associées au LHNC de Castle Hill, mais non liées aux motifs de la désignation à titre de lieu historique national, sont présentes. Elles sont communiquées sous forme de messages non liés aux motifs de la désignation à titre de lieu historique national, et, au LHNC de Castle Hill, elles englobent les éléments suivants :

- le LHNC de Castle Hill est un symbole de l'importance de la Grande-Bretagne et de la France dans l'industrie de la pêche à Terre-Neuve;
- le fort Royal est un exemple des fortifications conçues par Sébastien Le Prestre Vauban;
- le blockhaus érigé par les Britanniques à l'intérieur des murailles du fort Royal en 1762 fut le premier à être construit à Terre-Neuve;
- le LHNC de Castle Hill fait partie du réseau des lieux historiques nationaux du Canada;
- il existe un lien thématique entre le LHNC de Castle Hill et le LHNC de Signal Hill à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, le LHNC de la Forteresse-de-Louisbourg à Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, et le LHNC de la Citadelle-d'Halifax à Halifax, en Nouvelle-Écosse;
- il existe un lien thématique entre le LHNC de Castle Hill et la plaque de la CLMHC à Placentia, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui souligne l'importance historique nationale de Placentia;
- il existe un lien thématique entre le LHNC de Castle Hill et les vestiges archéologiques du vieux fort, du fort Louis, du fort Frederick et du nouveau fort, tous situés à Placentia;

- le LHNC de Castle Hill fait partie d'un vaste réseau de fortifications du XVIII<sup>e</sup> siècle construites au Canada, y compris les LHNC du Fort-Chambly et des Fortifications-de-Québec;
- la présence des peuples autochtones dans le lieu et leur histoire<sup>1</sup>.

## **2.3 UN FONDEMENT POUR LA PLANIFICATION DE LA GESTION**

L'Énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill décrit les valeurs fondamentales du lieu et les conditions requises pour éviter leur altération. Ces éléments donnent des points de référence pour la planification, la gestion, la production de rapports et la prise de mesures correctives au lieu historique national et servent de fondement aux orientations stratégiques de gestion. Bien que l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national énonce des objectifs pour assurer la protection, la connaissance, la compréhension et le respect du lieu désigné et de ses ressources culturelles, il ne prescrit aucune mesure de gestion particulière.

Ce plan directeur énonce des orientations de gestion qui protègent et font connaître les valeurs décrites dans l'Énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill, et ce pour faire en sorte que les ressources culturelles ne soient ni altérées ni menacées et que les messages relatifs à l'importance historique du lieu historique national soient communiqués. Ce plan directeur oriente également la mise en œuvre, au profit des visiteurs, d'activités de découverte, d'éducation et d'appréciation compatibles avec l'intégrité commémorative du lieu.

1. Bien qu'elle ne soit pas encore mentionnée dans l'Énoncé d'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill, la présence des peuples autochtones dans le lieu est un autre message que l'on se doit de communiquer. On sait que les Mi'kmaq d'Acadie et du Cap-Breton étaient présents à Castle Hill aux alentours de 1696, sous le commandement de D'Iberville. Les recherches indiquent que trois Autochtones vivaient à Plaisance en 1687; huit ans plus tard, une famille de onze personnes et peut-être aussi d'autres personnes vivaient dans le voisinage du fort français. Lors de la campagne D'Iberville de 1696-1697, un contingent d'Amérindiens a pris part à l'assaut de St. John's, organisé depuis Plaisance. On fait état d'une nouvelle participation autochtone à la guerre en 1705 et de l'arrivée à Plaisance de 25 familles mi'kmaq et l'on s'attendait à en voir arriver d'autres encore.



### 3.0 Vision

Dans l'avenir, le paysage panoramique et les riches ressources archéologiques du LHNC de Castle Hill permettront de comprendre pourquoi le port de pêche historique de Plaisance fut choisi comme berceau des ambitions impériales françaises et britanniques dans l'Est du Canada. L'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill sera assurée, et le lieu deviendra une attraction majeure de la région touristique de Cape Shore.

Les ressources culturelles liées aux motifs de l'importance nationale du lieu et les autres valeurs patrimoniales seront protégées et mises en valeur conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. La compréhension, l'évaluation et le respect de la valeur historique ainsi que la surveillance orienteront toutes les mesures ayant une incidence sur les ressources culturelles du lieu. Les ressources archéologiques non exhumées seront mieux comprises, protégées et interprétées. Les murs des fortifications et les épaulements seront facilement perceptibles, bien mis en valeur et ne seront plus cachés par la végétation. Les éléments du paysage culturel du lieu, les points de vue stratégiques sur les environs et les liens visuels avec les fortifications historiques connexes seront apparents, favorisant une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de l'emplacement stratégique du lieu et de son rôle dans la défense de Plaisance.

Un programme d'éducation du public efficace permettra d'expliquer les motifs de l'importance historique nationale de Castle Hill et ses autres valeurs aux visiteurs et à d'autres auditoires. Des moyens de toutes sortes seront mis en œuvre pour susciter

la participation des divers auditoires de manière divertissante, éducative et pertinente, et leur permettre de vivre des expériences enrichissantes. Les liens historiques des peuples autochtones avec le lieu seront clairement expliqués. Les jeunes seront en mesure de comprendre et d'apprécier le lieu et son histoire, et les éducateurs percevront le lieu et ses programmes de diffusion externe comme des ressources d'apprentissage très utiles, surtout en ce qui a trait à l'histoire des Français dans la province et dans le reste du Canada.

Les visiteurs du LHNC de Castle Hill auront l'occasion de vivre des expériences interactives et enrichissantes qui leur feront mieux saisir l'importance historique nationale du lieu, et qui permettront de gagner leur appui. Des programmes et services qui répondent aux besoins des visiteurs et qui séduisent les visiteurs par leur créativité se traduiront par un niveau de fréquentation accru. La collaboration avec les responsables d'autres attractions et la promotion des destinations contribueront à l'essor du tourisme patrimonial dans la région; les visiteurs seront mieux informés de l'existence du lieu et y seront davantage attirés.

La visibilité accrue du lieu depuis la ville de Placentia renforcera la présence du LHNC de Castle Hill au sein de la collectivité et consolidera son rôle de symbole du Placentia historique. On procèdera à l'amélioration des liens physiques entre la collectivité et le lieu, qui deviendra une source d'inspiration en matière de gestion de l'environnement et du patrimoine culturel et qui favorisera l'engagement des résidents de la région.





## 4.0 Objectifs stratégiques et orientation de gestion

### 4.1 PROTECTION DU PATRIMOINE

Parcs Canada a la responsabilité d'assurer l'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill, ce qui suppose la protection de ses ressources culturelles et la communication efficace de messages clés. Offrir aux visiteurs des occasions intéressantes de venir au LHNC de Castle Hill, de faire l'expérience du lieu et de ses ressources et de se renseigner sur son importance historique nationale permet au public de comprendre, d'apprécier et d'appuyer ce lieu.

L'évaluation de l'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill a débuté à l'automne 2004. Il s'agit d'un examen exhaustif de l'état des ressources culturelles, de l'efficacité de la communication des messages associés au lieu et de l'efficacité des pratiques de gestion. Cette évaluation a déterminé l'orientation de gestion énoncée dans le présent plan. (Voir annexe B pour le résumé de l'évaluation de l'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill.)

La protection du patrimoine d'un lieu historique national exige de s'assurer que toutes les ressources culturelles du lieu et leurs valeurs associées soient respectées et gérées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada et à ses principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité. Cette politique oriente les décisions en matière de protection, d'entretien, d'appréciation et d'utilisation des ressources culturelles lorsqu'un aspect particulier n'est pas mentionné dans le présent plan.

#### *Lieu désigné*

Des quelque 24 hectares de la propriété administrée du LHNC de Castle Hill, seuls quatre secteurs précis font partie du lieu désigné comme tel : les trois ouvrages de défense reconstruits, incluant les terrains qui y sont

associés, et le sentier qui reliait fort Royal à la ville au bas de la colline et connu sous le nom d'ancien sentier des Français (voir CARTE 2 : Plan du lieu). Deux autres ouvrages de défense non exhumés se trouvent à l'extérieur des limites du lieu désigné. La valeur de ce dernier tient à son emplacement stratégique et au fait qu'il témoigne du génie militaire français et britannique de l'époque. Ces valeurs sont intactes, et, selon les résultats de l'évaluation, l'état du lieu désigné serait « bon ». La croissance de la végétation pourrait toutefois obstruer des points de vue stratégiques prisés et perturber des éléments archéologiques *in situ*. Il faut donc la gérer dans les cas où elle altère les éléments et le lieu désigné.

#### *Éléments paysagers et points de vue stratégiques*

Les éléments paysagers sont appréciés comme parties intégrantes de la fonction défensive des ouvrages militaires et parce qu'ils établissent un lien physique et visuel entre les éléments des ouvrages de défense de Castle Hill et des fortifications et la ville située en contrebas. Selon les résultats de l'évaluation, les éléments du paysage culturel du LHNC de Castle Hill sont dans un état « satisfaisant », ce qui s'explique en grande partie par la présence d'une végétation envahissante. La croissance de la végétation masque certains éléments et obstrue des liens visuels<sup>1</sup>. On en a éliminé une bonne partie lors des fouilles archéologiques effectuées à l'origine sur lieu dans les années 1960, et des secteurs du glaciaire et les alentours des épaulements ont fait l'objet de coupes sélectives, mais aucune opération d'envergure de gestion de la végétation n'a eu lieu au cours des dernières années.

1. Voir annexe C : Répercussions détaillées de la croissance de la végétation sur des ressources patrimoniales particulières.

### *Sites archéologiques*

Les sites archéologiques sont appréciés parce qu'ils fournissent des preuves des composantes physiques des ouvrages de défense de Castle Hill au cours des périodes française et britannique, et des matériaux et techniques de construction utilisés pour les fortifications militaires de l'époque. Les sites archéologiques exhumés du LHNC de Castle Hill comprennent le fort Royal, la redoute détachée et le gaillardin. De manière générale, les vestiges stabilisés du fort Royal et des deux redoutes sont en « bon » état et sont stables.

On ne peut dire avec précision quelles parties des murs en pierre des champs grossière sont historiques, car elles renferment parfois du mortier appliqué selon différentes techniques. Les travaux de réparation entrepris dans les années 1960 se fondaient sur les connaissances de l'époque. Il n'existe aucun suivi officiel de l'état des ressources archéologiques du lieu ni aucune mesure permettant de s'assurer que les travaux de réparation des murs satisferont dans l'avenir à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. Il est donc nécessaire de se doter d'un programme de suivi périodique et d'une approche cohérente en ce qui a trait à la réparation des murs de pierre des champs.

Les sites archéologiques non exhumés répertoriés dans le lieu comprennent les vestiges des batteries Horseshoe et La Fontaine ainsi qu'un puits. L'emplacement général de la batterie La Fontaine est connu, mais n'a fait l'objet d'aucune recherche; le puits se trouve à l'extérieur des murailles du fort Royal. Les archéologues travaillant dans la région de Placentia ont découvert d'autres sites archéologiques potentiels à l'intérieur des limites de la propriété administrée. Non exhumés, la batterie La Fontaine et les autres sites archéologiques non répertoriés bénéficient d'un certain degré de protection. Conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada, la gérance des ressources culturelles exige d'interpréter ces ressources et l'histoire dont elles témoignent. Les recherches pourraient permettre de mieux comprendre les ressources non exhumées du lieu. Des travaux de reconnaissance initiaux visant à échantillonner et à tester les sites permettraient de justifier ou non des fouilles

plus approfondies. La nécessité d'éventuelles fouilles archéologiques donnerait l'occasion de collaborer avec les responsables du programme archéologique de la ville de Placentia; il serait possible d'associer ces fouilles aux activités d'interprétation ou au programme éducatif du lieu. La croissance de la végétation perturbera sans doute les ressources non exhumées de la batterie Horseshoe (emplacement connu grâce aux travaux de reconnaissance réalisés dans les années 1960) et du puits à proximité du fort Royal. Afin de réduire autant que possible les risques de perturbation de ces éléments souterrains, la supervision des éventuelles opérations de gestion de la végétation destinées à prévenir toute menace devrait incomber aux archéologues.

### *Objets historiques*

**Collections d'artefacts :** Environ 90 % des artefacts du LHNC de Castle Hill sont directement en rapport avec son importance historique nationale (ressources culturelles de Niveau I) et sont appréciés à titre de preuves tangibles de l'utilisation du lieu pour la défense de Plaisance entre 1692 et 1811 comme témoignages de plus d'un siècle de vie militaire au Canada. L'exhumation de la plupart des artefacts a eu lieu lors des fouilles archéologiques menées dans les années 1960. Ils sont maintenant conservés dans deux collections. La collection archéologique, qui comprend quelque 10 000 objets, est conservée au Centre de services de l'Atlantique de Parcs Canada à Halifax. La collection d'objets historiques composée de 165 artefacts est présentée dans le cadre d'expositions sur les outils et les techniques de pêche et de construction et sur les modes de vie militaires français et britannique au centre d'accueil du lieu. Bien qu'une partie de la collection archéologique ne soit pas cataloguée ou entreposée conformément aux normes les plus récentes de Parcs Canada, la collection dans son ensemble est jugée en « bon » état. Parmi les objets catalogués, les céramiques, les outils, les hameçons et une partie de l'équipement militaire sont jugés dans un état « satisfaisant ». Tous les éléments de la collection d'objets historiques sont jugés en « bon » état et stables. La personne spécialisée en

gestion des ressources culturelles de l'Unité de gestion en assure le suivi périodique.

**Artillerie sur place :** Six canons à âme lisse apportés sur place dans les années 1930 présentent une valeur historique, puisqu'ils contribuent à mieux faire comprendre le rôle de Castle Hill dans la défense de Plaisance et des intérêts économiques et stratégiques généraux de la France et de la Grande-Bretagne pour ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique au cours de la période commémorée. Considérés comme des ressources culturelles de Niveau II, ces objets servent à mettre en valeur le patrimoine. L'un des canons se trouve à l'entrée principale du centre d'accueil, alors que les autres se trouvent en divers endroits le long des épaulements du fort Royal. Tous sont d'origine britannique et certains ont peut-être toujours appartenus au lieu. Placés sous la supervision des employés du lieu et entretenus au besoin, les canons sont jugés en « bon » état et stables. Des recherches plus approfondies sont requises pour déterminer si ces ressources devraient être réévaluées en tant que ressources culturelles de Niveau I. Quelle que soit leur valeur, un programme périodique de suivi et d'entretien s'impose pour en assurer la conservation à long terme. Il faudrait en outre étudier leur emplacement pour les replacer à des endroits précis du point de vue historique qui permettent aux visiteurs de comprendre leur rôle dans la défense du lieu.

**Plaque de la CLMHC :** Cette plaque symbolise la valeur que les Canadiennes et les Canadiens attribuent aux lieux d'importance historique nationale. Elle est fixée à un cairn situé à un endroit bien en vue à l'entrée du centre d'accueil, où les visiteurs commencent la visite. Remise en état en 2003, la plaque est considérée en bon état et stable et fait l'objet d'un suivi informel, mais périodique, de la part des employés du lieu.

**But**

Veiller à ce que le lieu désigné, les ressources culturelles d'importance historique nationale et autres valeurs du LHNC de Castle Hill ne soient ni menacés ni altérés.

**Objectifs**

- Les vestiges des ressources en surface sont facilement perceptibles dans le paysage.
- Les ressources archéologiques et leurs valeurs associées ne sont ni menacées ni altérées par la végétation.
- Les ressources archéologiques non exhumées sont bien interprétées.
- Les artefacts du lieu sont protégés de manière à préserver leur valeur historique et à prolonger leur vie physique.
- L'artillerie sur place est bien interprétée, supervisée et entretenue périodiquement, et elle est mise en valeur avec intégrité par rapport à son rôle historique de défense du lieu.
- Les valeurs du lieu liées à l'histoire des Autochtones sont protégées et expliquées.

**Orientation de gestion**

Parcs Canada :

- assumera la gestion de la végétation du lieu en tenant compte des répercussions potentielles sur ses valeurs naturelles et culturelles, et ce afin de restaurer et de protéger les points de vue à valeur historique tout en privilégiant ceux qui sont jugés en « mauvais » état, d'accroître la visibilité de l'ancien sentier des Français et de le rendre plus accessible, et d'enrayer les menaces à la batterie Horseshoe et au puits situés à proximité du fort Royal;
- adoptera une approche cohérente pour la réparation des murs de pierre reconstruits des fortifications en se servant des connaissances techniques appropriées;
- entreprendra des recherches sur les liens historiques des peuples autochtones avec le lieu, et, le cas échéant, cherchera à faire modifier l'Énoncé d'intégrité commémorative;
- entreprendra des travaux préliminaires de reconnaissance archéologique afin d'échantillonner et de tester les sites archéologiques potentiels et de déterminer si des fouilles plus approfondies sont justifiées. Le cas échéant, Parcs Canada étudiera les possibilités de collaboration avec les responsables du programme archéologique de la ville de Placentia

dans le but d'entreprendre des travaux archéologiques et de les lier aux programmes d'interprétation du lieu;

- continuera de maintenir les artefacts du lieu et les dossiers connexes dans un état stable et sûr conformément à la politique de Parcs Canada sur les collections archéologiques en complétant le catalogue des artefacts exhumés au cours des recherches archéologiques, et en veillant à la conservation de ceux non encore conservés;
- entreprendra des recherches pour déterminer la provenance des canons et les réévaluera au besoin à la lumière de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada, et examinera les options pour leur déplacement en vue d'optimiser la mise en valeur du patrimoine du lieu, par exemple, les placer au sommet des murailles du fort;
- mettra en œuvre un programme officiel de suivi et d'entretien des ressources archéologiques du lieu, y compris des vestiges stabilisés des murailles, des canons et de la plaque de la CLMHC.

#### 4.2 ÉDUCATION DU PUBLIC ET RELATIONS EXTERNES

L'éducation du public est essentielle à l'intégrité commémorative du lieu : « La protection et la mise en valeur sont des éléments fondamentaux de la commémoration puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieux historiques dont le public puisse profiter et que, sans mise en valeur, il est virtuellement impossible d'expliquer au public où et comment s'inscrit le lieu dans l'histoire du Canada » (*Politique sur les lieux historiques nationaux*). Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens des occasions d'apprécier et de comprendre le patrimoine culturel du pays mis en valeur dans les lieux historiques nationaux, et ce par l'intermédiaire de programmes d'éducation du public et d'autres programmes, des installations et des services, et par des médias électroniques et des programmes de diffusion externe destinés à d'autres auditoires et à l'ensemble de la population canadienne.

Assurer l'intégrité commémorative du LHNC de Castle Hill exige de communiquer

efficacement les valeurs associées aux ressources culturelles de Niveau I, les motifs justifiant l'importance historique nationale du lieu et ses autres valeurs patrimoniales (voir les messages clés au chapitre 2.0). La communication efficace des valeurs du lieu comprend également des communications efficaces dans le cadre des relations externes.

##### 4.2.1 Auditoires cibles des communications

**Touristes en général** : Il s'agit essentiellement d'adultes ou de groupes familiaux de l'extérieur de la province qui partent en vacance pour dix jours en moyenne. Cet auditoire est attiré par Terre-Neuve-et-Labrador en raison de la diversité unique de ses paysages côtiers et d'attractions comme les baleines, les icebergs et les oiseaux de mer, et aussi en raison de sa riche histoire et de sa culture distincte<sup>2</sup>. La plupart d'entre eux ne font que traverser la région, ne s'arrêtant qu'une ou deux nuits dans le secteur du LHNC de Castle Hill<sup>3</sup>. La catégorie Visites à des amis ou parents (VAP), un sous-groupe du Grand tourisme, augmentera sans doute parallèlement aux voyages pour raisons familiales (c.-à-d., liés aux racines familiales ou au patrimoine ou à caractère romantique ou patriotique). Le LHNC de Castle Hill occupe une position stratégique pour attirer les visiteurs intéressés par la culture et l'histoire françaises du Canada. Les documents imprimés (p. ex. les guides touristiques) sont pour cet auditoire la principale source d'information sur le LHNC de Castle Hill, bien que nombre de visiteurs apprennent l'existence du lieu une fois arrivés dans la région par l'intermédiaire d'amis, de membres de leur famille, de centres d'information touristique ou par les panneaux de signalisation.

**Groupes scolaires et de jeunes** : Cet auditoire comprend les élèves et les éducateurs locaux et de la région et d'autres groupes de jeunes. Les écoles locales sont à l'affût de programmes et d'activités en rapport avec le programme d'enseignement de la province. Certaines profitent des programmes destinés

2. The Economic Planning Group of Canada, *A Special Place A Special People The Future for Newfoundland and Labrador Tourism*, mars 2004.

3. Parcs Canada, *1999 Visitor Satisfaction Surveys for Eastern Newfoundland NHS*, novembre 1999.

aux groupes scolaires offerts sur place au cours de l'année, alors que d'autres utilisent le lieu pour une sortie de fin d'année. Cet auditoire est souvent à la recherche d'information sur l'histoire du LHNC de Castle Hill, essentiellement par l'intermédiaire de son site Web. Les éducateurs mettent à profit le programme scolaire national de Parcs Canada et d'autres ressources d'apprentissage. Une bonne partie de cet auditoire participe à des programmes de langue française et est attirée par le programme d'histoire et de langue françaises du lieu.

**Groupes commerciaux :** Cet auditoire est formé de particuliers et de groupes qui arrivent par autocars. Il s'agit aussi bien de petits groupes en visite guidée que de grands groupes voyageant par autocar. Comme les voyagistes commerciaux tendent à intégrer le LHNC de Castle Hill à des forfaits incluant d'autres attractions naturelles et culturelles de la région, Castle Hill figure généralement parmi plusieurs arrêts et la visite y dure moins d'une heure. Peu de groupes commerciaux passent la nuit dans le secteur en raison des capacités limitées d'hébergement. Cet auditoire ne profite donc généralement pas des programmes enrichis de théâtre et d'interprétation offerts au lieu, mais recherche plutôt ses programmes et ses installations de base.

**Vacanciers :** Cet auditoire comprend les particuliers qui recherchent de l'information sur le LHNC de Castle Hill aux fins de planification de voyage. Il s'agit de visiteurs potentiels qui cherchent à se renseigner au préalable et qui utilisent pour ce faire tant le site Web que les médias imprimés ou autres.

**Intervenants :** Cet auditoire est formé de la collectivité environnante et de groupes d'intérêt de l'extérieur de la région qui manifestent un intérêt pour le LHNC de Castle Hill. Il comprend notamment des élus, des représentants d'organismes gouvernementaux, des bénévoles, des résidents de la région, des groupes d'intérêt, dont des groupes de défense du patrimoine, des partenaires en affaires et des représentants de l'industrie. Les intervenants recherchent de l'information

sur les événements et les activités du lieu et des occasions d'influer sur sa gestion. Comme cet auditoire consulte le site Web du LHNC de Castle Hill, la mise à jour de son contenu permettrait de répondre à leurs besoins en information.

**Public canadien :** Le grand public canadien constitue un auditoire pour les messages liés à l'importance nationale du lieu dans l'histoire du Canada et à son rôle au sein du réseau des lieux patrimoniaux protégés de Parcs Canada. Largement urbain, et de plus en plus multiculturel, cet auditoire trouve peut-être difficile de visiter, ou de comprendre et d'apprécier le réseau des lieux historiques nationaux du Canada. S'il existe différents moyens de toucher le grand public canadien, c'est le site Web de Parcs Canada qui est privilégié pour le LHNC de Castle Hill.

#### 4.2.2 Programmes d'éducation du public

##### A. Mise en valeur du patrimoine sur place :

Le LHNC de Castle Hill offre sur place une gamme de programmes d'interprétation avec personnel et sans personnel. Le centre d'accueil présente un certain nombre d'expositions récemment renouvelées (2004) d'artefacts regroupés sous différents thèmes : pêche française, histoire militaire française, histoire sociale française et occupation britannique. On y présente aussi une courte vidéo intitulée *Fortifications bastionnées*, qui s'articule autour d'un message secondaire important concernant le style et la conception du fort Royal. Les visiteurs peuvent entreprendre une visite audio-guidée des fortifications d'une durée de 40 minutes en version anglaise ou française, au cours de laquelle on leur explique d'une part comment les fortifications ont été conçues pour assurer leur protection mutuelle et protéger la ville en contrebas, et, d'autre part, l'importance de Plaisance et de l'industrie de la pêche. On trouve sur le terrain cinq nouveaux panneaux d'interprétation couvrant des sujets comme le système de défense intérieur (fort Royal, fort Louis, le gaillardin et les épaulements), les parties des fortifications et les ouvrages de défense extérieurs et leurs fonctions respectives (redoute détachée, batterie en



demi-lune, batterie La Fontaine, pointe Verde et Creve Cœur). Le lieu offre aussi une gamme de programmes avec personnel, dont un programme d'animation (un soldat des Compagnies Franches de la Marine aux environs de 1690), le spectacle théâtral *Visages de fort Royal* mis en scène par la Placentia Area Théâtre Héritage Corporation, des visites guidées bilingues et des programmes scolaires.

### B. Diffusion externe

Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens n'auront pas l'occasion de visiter le LHNC de Castle Hill. Les activités éducatives et de diffusion externe visent donc plusieurs objectifs : renseigner le public sur l'importance du LHNC de Castle Hill; favoriser la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation à l'égard du réseau de lieux patrimoniaux de Parcs Canada, et gagner le soutien du public à la conservation du patrimoine. Les programmes d'éducation et de diffusion externe du LHNC de Castle Hill sont essentiellement axés sur les jeunes. Par souci d'efficacité, ces programmes sont liés au programme d'études des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Le programme interactif *Je découvre Castle Hill* à l'intention des élèves de la 3<sup>e</sup> année a été lancé en 2004 parallèlement à une série d'affiches à apposer en classe à l'intention des élèves du primaire et intitulée *Histoire des militaires à Terre-Neuve*. Un programme scolaire à l'intention des élèves des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années en français de base et en immersion française est en voie d'achèvement. En 2004, dans la foulée des activités de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine entreprises au LHNC de Castle Hill, on a lancé un programme d'animation dans le cadre duquel un soldat français des années 1690 visite les classes de la région. À l'heure actuelle, les principaux défis sont d'informer les enseignants des programmes offerts au lieu et de répondre à la demande pour les programmes au cours de la saison d'exploitation. Le site Web de Parcs Canada renseigne les visiteurs potentiels sur le LHNC de Castle Hill et donne un bref historique du lieu, les activités et les expériences d'apprentissage offertes au lieu ainsi que de l'information sur d'autres attractions de la région et sur des lieux historiques nationaux ayant des liens thématiques avec Castle Hill.

### C. Efficacité des efforts déployés en matière d'éducation du public

L'efficacité des activités de communication du LHNC de Castle Hill a généralement été jugée « satisfaisante », même si la plupart des programmes pris individuellement sont considérés comme « bons ». Parmi les domaines à améliorer, mentionnons, entre autres, les suivants :

**Communication des messages liés aux motifs de la désignation à titre de lieu historique national :** On a constaté des lacunes dans la connaissance et la communication du rôle stratégique de Plaisance dans le contexte de la rivalité franco-britannique pour la domination de l'Amérique du Nord. La communication de ce message est essentielle à la compréhension du contexte ayant amené la France à établir une colonie et à construire les fortifications de Plaisance.

**Communication des autres messages :** Les messages non liés à l'importance historique nationale du lieu ne sont pas pleinement communiqués, notamment :

- la présence dans le lieu des peuples autochtones et leur participation;
- la valeur patrimoniale du blockhaus britannique de 1762 à titre de premier ouvrage de ce type à Terre-Neuve;
- les origines et la valeur patrimoniale des six canons à âme lisse du lieu.

**Communication des valeurs générales du lieu historique national :** Dans l'ensemble, la communication des messages liés au rôle du LHNC de Castle Hill au sein du réseau canadien des lieux historiques nationaux est jugée « satisfaisante ». La communication des liens thématiques du LHNC de Castle Hill avec d'autres lieux, personnes et événements d'importance historique nationale permet aux visiteurs de mieux apprécier ce qu'est un lieu historique national, ce qu'est le réseau des lieux historiques nationaux du Canada et son importance pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Il est nécessaire d'améliorer la communication des liens et des associations existant entre le LHNC de Castle Hill et d'autres lieux, personnes et événements d'importance historique nationale, les LHNC de Signal Hill, de la Forteresse-de-Louisbourg

et de Plaisance, et les fortifications du XVIII<sup>e</sup> siècle construites au Canada, y compris les LHNC du Fort-Chambly et des Fortifications-de-Québec.

Un certain nombre de secteurs de recherche clés pourraient favoriser l'élaboration plus poussée des programmes de mise en valeur du patrimoine et d'expériences des visiteurs au LHNC de Castle Hill. L'une des priorités à cet égard est la recherche sur les liens historiques des Autochtones avec le lieu. Bien que certains aspects historiques soient connus, des recherches plus approfondies sont nécessaires. Elles pourraient être menées par les Autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador ou en collaboration avec eux, et avec le soutien de Parcs Canada. Moins urgents, les besoins qui suivent sont aussi dignes de mention : recherche et développement approfondis sur la période de l'occupation britannique du lieu, tout particulièrement sur le rôle des lieutenants-gouverneurs britanniques de Placentia et sur le rôle et l'incidence de Placentia dans la défense des « intérêts économiques et stratégiques de la Grande-Bretagne dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada atlantique »; recherche visant à améliorer le programme d'animation en costume d'époque, et recherche sur l'histoire de la population basque de Placentia. La ville de Placentia procède à l'exhumation et à la restauration partielle du périmètre du fort Louis-New Fort en vue de faire l'interprétation de ce secteur. Il serait possible d'établir des partenariats.

#### **But**

Communiquer efficacement l'importance historique nationale et les autres valeurs du LHNC de Castle Hill aux visiteurs, à d'autres auditoires et au public canadien afin de favoriser la compréhension, l'appréciation et le soutien du public à l'égard de ce lieu et du réseau de lieux historiques nationaux du Canada.

#### **Objectifs**

- Faire en sorte que les visiteurs et les autres auditoires comprennent et apprécient le fait que le LHNC de Castle Hill est un lieu historique national et que le Canada accorde de la valeur aux endroits d'importance historique nationale.

- Faire en sorte que les visiteurs comprennent et apprécient l'emplacement stratégique de Castle Hill et de ses ouvrages de défense, ainsi que les éléments visuels qui les relient à ceux de la ville située en contrebas.

#### **Orientation de gestion**

Parcs Canada :

- continuera d'offrir une gamme de moyens permettant de communiquer l'importance historique nationale et les autres messages clés du LHNC de Castle Hill et qui répondent aux besoins, aux intérêts et aux attentes des auditoires cibles;
- collaborera avec d'autres intervenants pour offrir des programmes enrichis et des activités spéciales au LHNC de Castle Hill;
- améliorera le site Web de Parcs Canada de manière à répondre aux besoins et aux attentes des différents auditoires pour ce qui est de la planification de voyage et à d'autres fins;
- étudiera de concert avec les Mi'kmaq de Terre-Neuve-et-Labrador les moyens appropriés, efficaces et intéressants de communiquer les liens historiques qui existent entre le LHNC de Castle Hill et les peuples autochtones.

#### **4.2.3 Relations externes**

Les relations externes du LHNC de Castle Hill ont pour but de faire connaître le lieu et ses programmes en vue essentiellement d'attirer des visiteurs. Les efforts consacrés aux relations externes ont surtout pour but de favoriser la compréhension du lieu chez les visiteurs potentiels, les représentants de l'industrie du tourisme, le grand public canadien et les médias.

Parcs Canada lance ses propres initiatives régionales et nationales pour toucher des auditoires hors province, et établit des partenariats avec des agences de tourisme provinciales et locales dans le but de commercialiser et de promouvoir le lieu auprès de visiteurs potentiels à l'intérieur comme à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador. Parcs Canada a recours à un éventail d'outils et de véhicules de commercialisation et de promotion pour toucher les visiteurs potentiels : le *Newfoundland and Labrador Travel Guide* et le

site Web de la province, le numéro sans frais et les guides touristiques de Parcs Canada, les médias imprimés, la publicité locale pour les activités spéciales et les événements, et la signalisation routière. En plus de participer à des salons professionnels, Parcs Canada offre aux représentants de l'industrie du tourisme des trousseaux de rédacteur touristique et des voyages d'information; les trousseaux à l'intention des médias, les carrefours médias, les visites promotionnelles et l'information sur les programmes sont autant d'outils utilisés pour toucher les médias de l'industrie du voyage.

La commercialisation et la promotion sont en rapport direct avec la hausse du taux de fréquentation du lieu, taux que l'on peut accroître en augmentant les taux d'attraction des visiteurs vers la province ou la région locale et le nombre de visites en autocar et en sensibilisant davantage le public aux expériences offertes au LHNC de Castle Hill, et tout particulièrement à son volet d'histoire française.

Compte tenu des activités spéciales, des représentations théâtrales et des programmes d'animation offerts au LHNC de Castle Hill, ce dernier constitue une attraction majeure parmi l'ensemble des attractions culturelles et patrimoniales de la région, dont voici quelques exemples : la Réserve écologique du Cap-St. Mary's, un sanctuaire d'oiseaux de réputation internationale; les plages et les littoraux accessibles au public qui ajoutent au charme côtier de la région; la Cape St. Mary's Performance Series, le Festival of Flags d'Argentia, les fouilles archéologiques et le théâtre communautaire. Les attractions régionales sont avantageusement situées pour attirer les visiteurs qui arrivent par traversier de North Sydney, en Nouvelle-Écosse. Collectivement, les responsables des attractions régionales ont pour défi de sensibiliser les visiteurs potentiels à toute la gamme des attractions offertes et à tisser entre eux des liens pour offrir à ces derniers une expérience globale.

De ce fait, Parcs Canada doit trouver des façons de collaborer avec d'autres responsables d'attractions touristiques régionales pour offrir une expérience intégrée. Les partenaires communautaires et régionaux aimeraient aussi voir Parcs

Canada collaborer plus largement aux efforts de promotion des destinations. La recherche permettant de mieux cerner les besoins et les attentes des visiteurs, les forfaits incluant d'autres attractions de la région, la participation aux salons professionnels, l'établissement de liens avec les voyageurs, la publicité croisée d'autres lieux et le positionnement du LHNC de Castle Hill à titre de lieu d'« histoire française » de l'Est de Terre-Neuve sont autant d'options mises de l'avant par les intervenants de l'industrie touristique pour permettre à Parcs Canada de coordonner ses efforts avec ceux de l'industrie.

Internet est un outil essentiel à la planification de voyages, tant pour se renseigner sur différents aspects du voyage que pour effectuer des réservations. Le site Web de Parcs Canada donne de l'information de base sur le LHNC de Castle Hill, mais ne parvient pas à aider les visiteurs potentiels à planifier leurs vacances. L'intégration de liens vers les sites Web provinciaux ou locaux de planification de voyages ou vers des groupes touristiques régionaux aiderait les visiteurs potentiels à planifier leur voyage, alors que l'intégration de liens vers des lieux historiques nationaux présentant des liens thématiques, tout particulièrement le LHNC de la Forteresse-de-Louisbourg, contribuerait à sensibiliser davantage au LHNC de Castle Hill les personnes intéressées par l'histoire française.

Bien que le LHNC de Castle Hill soit un emplacement bien en vue à Placentia, il n'attire pas autant de résidents de la région que d'autres lieux comparables comme le LHNC de Signal Hill. Le lieu n'est pas non plus très bien connu des visiteurs de la région en raison de piètres efforts de promotion. On a donc proposé à Parcs Canada de publier périodiquement des articles dans les médias locaux et d'offrir des voyages d'information aux exploitants d'entreprises touristiques locales afin de sensibiliser davantage la population locale et de susciter son intérêt pour le lieu. La mauvaise signalisation observée dans la région pourrait toutefois constituer un problème majeur. En 2006, Parcs Canada a commandé une étude sur l'efficacité de la signalisation des lieux historiques et du parc



national de l'Est de Terre-Neuve, étude qui a mené à des recommandations visant l'installation de nouveaux panneaux et le remplacement des panneaux existants. Parcs Canada procèdera à la mise en œuvre stratégique des recommandations du plan de signalisation en consultation avec les intervenants de l'industrie touristique, avec la localité de Placentia et avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le manque de visibilité du lieu depuis la ville située au pied de la colline pose un autre défi. Le rétablissement de la prééminence du LHNC de Castle Hill le rendra plus visible et plus facile à trouver pour les visiteurs.

**But**

Positionner et promouvoir le LHNC de Castle Hill comme une attraction régionale centrale de la région touristique de Placentia et accroître la fréquentation du lieu et de la région.

**Objectifs**

- Sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens à l'existence du lieu et en accroître la fréquentation.
- Améliorer l'accessibilité et la visibilité du lieu au profit des résidents de la région et de ses visiteurs.

**Orientation de gestion**

Parcs Canada :

- participera activement à la planification, à la promotion et à la commercialisation du tourisme régional et contribuera au besoin aux études sur les visiteurs, à la publicité croisée, aux forfaits et aux voyages d'information;
- améliorera le site Web de Parcs Canada afin de répondre aux besoins et aux attentes des différents auditoires en ce qui concerne la planification de voyage et les autres utilisations; intégrera les hyperliens du site Web du guide de voyage de la province, du site Web de la ville de Placentia et d'autres lieux historiques nationaux présentant des liens thématiques;
- travaillera de concert avec les intervenants de l'industrie touristique locale à la promotion régionale du lieu et de ses programmes, et ce par la publicité

et la promotion de ses activités dans les médias locaux et par la mise en œuvre des recommandations relatives au plan de signalisation de Parcs Canada et le remplacement progressif des panneaux en consultation avec les intervenants et les organismes gouvernementaux concernés;

- gèrera la végétation en vue de restaurer et de protéger les points de vue à valeur historique et d'améliorer la visibilité du lieu depuis Placentia.

**4.3 EXPÉRIENCES ENRICHISSANTES POUR LES VISITEURS**

Les visiteurs du LHNC de Castle Hill se verront offrir différentes occasions d'explorer et de connaître directement le lieu. Offrir aux visiteurs des occasions de faire des expériences enrichissantes est essentiel pour favoriser le soutien, la compréhension et l'appréciation du public à l'égard du lieu et de Parcs Canada, qui en assure la gérance. Parcs Canada se doit d'offrir des occasions d'expériences enrichissantes, y compris des programmes personnalisés ou axés sur la participation, fondées sur la compréhension des besoins et des attentes des visiteurs.

Le LHNC de Castle Hill est ouvert du 15 mai au 15 octobre de chaque année, de 10 h à 18 h. Les installations du lieu comprennent le centre d'accueil, accessible depuis une barrière et une route d'accès, et doté d'une aire de stationnement et entouré de terrains renfermant les vestiges stabilisés du fort Royal desquels partent des sentiers conduisant aux principaux éléments historiques et points d'observation du lieu. Bien que le centre d'accueil abrite la majeure partie des programmes d'interprétation du lieu, tous les visiteurs ne s'y arrêtent pas au cours de leur visite. On y exige en effet un droit d'entrée, ce qui n'est pas le cas pour la visite des terrains.

Les visiteurs du centre d'accueil ont accès à des services d'information et d'orientation, à des expositions, à une présentation vidéo intitulée *Fortifications bastionnées* et à la boutique de souvenirs. La Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador, une association coopérante sans but lucratif créée pour appuyer les lieux historiques nationaux de la province, assure le service de la boutique, où l'on trouve des cartes postales,

des livres et d'autres produits se rapportant aux thèmes du lieu. Les programmes enrichis du lieu comprennent la représentation théâtrale intégrée intitulée *Visages de fort Royal*, des programmes d'animation et des activités spéciales en costume d'époque, comme les expositions militaires animées.

Les visiteurs peuvent explorer la propriété administrée du LHNC de Castle Hill. L'allée pavée située à l'extérieur du centre d'accueil mène au sommet de Castle Hill ainsi qu'à des sentiers qui relient entre eux les principaux éléments historiques et points d'observation. Les éléments historiques comprennent les vestiges stabilisés et restaurés des murs de défense et de trois ouvrages militaires (le fort Royal, le gaillardin et la redoute détachée), deux ouvrages non exhumés (les batteries Horseshoe et La Fontaine), leurs paysages culturels associés et l'ancien sentier des Français, un sentier historique qui relie le lieu à la ville située au pied de la colline. En 2006, la ville de Placentia a entrepris la mise en valeur et l'interprétation du fort Louis, situé près du point de départ de l'ancien sentier des Français, côté ville, envisageant la possibilité de sensibiliser davantage le public à l'existence de cet ancien sentier comme attraction de Placentia. L'élargissement du sentier et l'aménagement de percées visuelles à des endroits stratégiques rendraient le sentier plus accessible et plus invitant pour les visiteurs.

Aucun des forts n'a été entièrement reconstruit. Ils ne l'ont été que partiellement pour donner aux visiteurs une idée de leur emplacement, de leur superficie et de leur aspect de jadis. Le lieu domine la région de Placentia et est idéal pour la photographie, car chacun des sites de fortification offre de bons points de vue pour la prise de photos panoramiques.

#### 4.3.1 Auditoires cibles

**Touristes en général :** Ce groupe constitue le vaste auditoire du LHNC de Castle Hill. Les recherches menées à l'échelle provinciale montrent que les vacanciers de ce groupe voyageront de plus en plus sans leurs enfants, seront bien instruits, auront plus de

45 ans et proviendront de ménages aisés<sup>4</sup>. Ce groupe s'attend à une expérience totale (c.-à-d. attractions, hébergement, restauration et activités culturelles) de grande qualité et à une planification de voyage facile. La catégorie Visites à des amis ou parents (VAP), un sous-groupe de l'auditoire Grand tourisme, augmentera sans doute parallèlement aux voyages pour raisons familiales; cet auditoire recherche des voyages liés au patrimoine ou aux racines familiales ou à caractère romantique ou patriotique. Les trois principales activités de ce groupe dans la région sont la visite d'autres lieux historiques, la visite de parcs naturels et le magasinage.

**Groupes éducatifs et scolaires :** La demande pour une éducation en langue française au sein du réseau scolaire de la province est en hausse et, de ce fait, la recherche d'occasions d'apprentissage à l'extérieur du réseau suit la même tendance. Les attractions comme le LHNC de Castle Hill qui répondent aux besoins éducatifs du programme de sciences humaines et du programme de langue et de culture françaises sont tout à fait en mesure d'attirer des groupes scolaires. Le LHNC de Castle Hill offre un certain nombre de programmes en rapport avec le programme d'enseignement.

**Groupes commerciaux :** Une étude récente menée dans la région de l'Atlantique a permis de relever des orientations clés pour ce marché<sup>5</sup>. Les organisateurs de visites de groupe devront probablement adapter leurs produits pour mieux répondre aux demandes du segment de marché constitué par les personnes du troisième âge. Cet auditoire est largement composé de personnes de la génération du baby-boom qui recherchent des voyages d'aventure douce, des itinéraires souples et davantage d'occasions d'expériences d'apprentissage personnalisé; ces personnes désirent également consacrer plus de temps à chaque destination.

**Résidents de la région :** L'emplacement et la topographie du LHNC de Castle Hill en font

4. The Economic Planning Group of Canada, *A Special Place A Special People The future for Newfoundland and Labrador Tourism*, mars 2004  
5. *The Atlantic Canada Motorcoach Study: 2003 and beyond*

une attraction populaire pour les résidents de la région de Placentia, qui l'utilisent pour la randonnée pédestre, pour des excursions en famille, pour des activités spéciales et comme belvédère. Nombre des personnes qui participent à des activités spéciales ou à des programmes du LHNC de Castle Hill (p. ex. célébrations de la Fête du Canada, festival de folklore, Théâtre d'Héritage et, récemment, animation militaire à la Forteresse-de-Louisbourg) proviennent de la région immédiate.

#### **4.3.2 Fréquentation et tendances liées à l'utilisation du lieu par les visiteurs**

La fréquentation annuelle moyenne du LHNC de Castle Hill est estimée à 15 000 personnes<sup>6</sup>. En 2000, la majorité des visiteurs provenaient des provinces situées à l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Environ 21 % des visiteurs proviennent de la région immédiate. Les résidents de la région utilisent le lieu à des fins récréatives, pour des excursions en famille ou comme point d'observation de la ville. Le LHNC de Castle Hill attire la moitié moins de visiteurs de la province que les autres lieux historiques nationaux de l'Est de Terre-Neuve. Le lieu attire toutefois davantage de groupes avec enfants que les autres; 40 % des groupes qui ont visité le LHNC de Castle Hill étaient accompagnés d'enfants (de 16 ans ou moins). Sur les 15 000 visiteurs annuels, 4 600 seulement visitent le centre d'accueil. Cela s'explique peut-être par la fréquentation élevée du lieu par des résidents de la région qui ont déjà vu les expositions du centre. Jusqu'aux années 1980, le lieu recevait chaque année quatre fois plus de visiteurs qu'il n'en reçoit maintenant. Les modifications apportées à l'horaire du traversier Marine Atlantic semblent avoir eu une incidence sur les heures d'embarquement et de débarquement des visiteurs et, par conséquent, sur le montant de temps à consacrer à la région.

#### **4.3.3 Recherche et planification liées aux visiteurs**

Les programmes, les services et les installations à l'intention des visiteurs du LHNC de Castle Hill ont été modifiés au cours des

dernières années en fonction des préférences des visiteurs et des tendances en matière de tourisme et de voyage observées au lieu ainsi qu'à l'échelle locale, régionale et nationale. La recherche continue d'aider les gestionnaires à mesurer l'efficacité des programmes et la satisfaction des visiteurs, ainsi qu'à cerner les auditoires cibles pour les activités de commercialisation et de promotion. Parcs Canada administre un programme d'information sur les visiteurs qui a surtout permis, à ce jour, de mesurer leur satisfaction par rapport aux programmes et aux installations du lieu, ainsi que l'efficacité des programmes éducatifs. L'enquête la plus récente (2000) indique que les visiteurs sont satisfaits de la plupart des programmes, des installations et des services offerts au LHNC de Castle Hill, tout particulièrement du programme d'interprétation.

Parcs Canada devrait ajouter au Programme d'information sur les visiteurs une étude sur l'utilisation par les visiteurs afin de mesurer précisément le caractère approprié des services, des installations et des activités par rapport aux habitudes d'utilisation des visiteurs et aux taux de fréquentation. Les auditoires des programmes de diffusion externe, comme les groupes scolaires, doivent être évalués au moyen d'outils adaptés à chaque cas. Le suivi du site Web du LHNC de Castle Hill facilitera les recherches portant sur les visiteurs, puisqu'il permettra de tracer leur profil d'utilisation du site et de recueillir leurs commentaires.

#### *Analyse de la situation*

Le LHNC de Castle Hill est en mesure de réagir aux tendances actuelles et futures de ses auditoires cibles, tout particulièrement de celui appartenant à la catégorie du grand tourisme. Il est aussi en mesure d'attirer des visiteurs intéressés par l'histoire française ou acadienne, bien que le manque d'attractions culturelles françaises dans la région puisse l'empêcher d'être perçu comme une destination associée au patrimoine français. Afin de maintenir et d'accroître les taux de fréquentation du lieu et de la région, Parcs Canada doit trouver des façons d'offrir une expérience intégrée en collaboration avec d'autres prestataires de services et de produits touristiques, d'offrir aux visiteurs des expériences

6. Estimation fondée sur un compte sur place effectué pour la période de trois ans allant de 2002 à 2004.

de qualité qui répondent aux besoins et aux attentes particuliers des auditoires cibles, de mettre à la disposition des visiteurs de l'information facilement accessible utile à la préparation de leur voyage et d'offrir de l'information sur le lieu dans la région immédiate. Souligner les liens avec le LHNC de la Forteresse-de-Louisbourg et travailler avec les groupes francophones de la province à l'élaboration de forfaits de voyage liés à l'histoire et à la culture françaises permettraient de promouvoir le lieu auprès d'auditoires intéressés par de tels sujets. Le défi consiste à collaborer avec d'autres intervenants afin d'assurer la coordination et d'intégrer le lieu à un produit touristique régional.

Le LHNC de Castle Hill jouit d'un emplacement bien en vue à Placentia, mais il n'attire toutefois pas autant de résidents de la région que d'autres lieux comparables comme le LHNC de Signal Hill, à St. John's. Une meilleure visibilité, une plus grande accessibilité et le prolongement des heures d'ouverture ou de la saison d'exploitation pourraient accroître le nombre de visiteurs provenant de la région immédiate.

Bien que le LHNC de Castle Hill offre un éventail de programmes d'interprétation, les intervenants ont exprimé le désir de voir davantage de programmes d'animation, de reconstitutions historiques et de programmes d'interprétation en costume d'époque; de tels programmes mettraient le lieu en valeur et contribueraient aux activités de tourisme patrimonial offertes dans la région. Par ailleurs, même si les visiteurs ont la possibilité d'acheter des souvenirs, il existe une demande pour davantage de livres et autres publications traitant de l'histoire du lieu et de la région de Placentia. Parcs Canada examinera la faisabilité de réimprimer l'une de ses publications afin de répondre à cette demande. À la suite du succès obtenu par un livre d'enfants récent sur l'histoire de Placentia, la Historic Sites Association de Newfoundland and Labrador s'est dite disposée à examiner la possibilité de publier aussi un livre pour adultes. Parcs Canada travaillera de concert avec la Historic Sites Association pour étudier les options quant à une publication et à d'autres produits qui répondront aux intérêts et à la demande des visiteurs.

Certains éléments nuisent à l'orientation des visiteurs, limitent leur accès aux terrains et donc leur appréciation du lieu. Ils risquent aussi de ne pas voir la route d'accès, qui est plutôt discrète. De même, ceux qui conduisent de gros véhicules hésiteront peut-être à s'engager sur le terrain de stationnement limité. Une bonne signalisation et l'amélioration de l'entrée aideraient à repérer plus facilement cette dernière, mais il faut se pencher sur les besoins des conducteurs de gros véhicules, qui arrivent souvent en nombre par le même traversier. Le terrain accidenté du LHNC de Castle Hill pose problème pour certains visiteurs. Alors que le centre d'accueil est accessible aux personnes à mobilité réduite, les terrains du lieu ne sont pas accessibles à tous, ce qui empêche certains visiteurs de profiter du paysage culturel, des ressources patrimoniales, des points de vue stratégiques et des belvédères, et de participer aux activités spéciales et aux événements présentés à l'occasion au sommet de la colline. Comme l'aménagement de sentiers ou d'escaliers risque d'altérer les éléments du paysage culturel prisés ou d'en diminuer la valeur patrimoniale, Parcs Canada devrait examiner d'autres options pouvant permettre à tous de vivre une expérience enrichissante.

#### **But**

Offrir aux visiteurs du LHNC de Castle Hill des occasions d'explorer et de connaître le lieu, des occasions d'interagir avec le lieu de manière à leur offrir des expériences enrichissantes et à favoriser leur compréhension, leur appréciation et leur soutien à l'égard du lieu.

#### **Objectifs**

- Comprendre le profil, les habitudes, les préférences et les tendances des visiteurs à l'échelle locale, régionale et nationale.
- Fonder les programmes d'éducation du public, les services aux visiteurs et les activités de commercialisation et de promotion du lieu sur des renseignements opportuns concernant les tendances en matière d'utilisation du lieu et les préférences des visiteurs, en les adaptant aux auditoires cibles.
- Accroître le taux de fréquentation du lieu en le commercialisant et en le présentant

comme l'une des principales attractions d'une destination touristique et en offrant aux éventuels visiteurs de l'information facile d'accès utile à la préparation de leur voyage.

- Sensibiliser davantage au lieu et à ses programmes les résidents et les visiteurs de la région.
- Faire en sorte que le lieu puisse être apprécié des visiteurs quel que soit leur degré d'habileté physique.
- Faire en sorte que le lieu soit sûr et sans risque inacceptable pour les visiteurs et que ces derniers puissent s'y orienter facilement.
- Faire en sorte que les programmes et les activités du lieu reflètent fidèlement son histoire.
- Faire en sorte d'intégrer les expériences des visiteurs du lieu à des expériences connexes dans la région.
- Favoriser les expériences enrichissantes des visiteurs du lieu.

#### **Orientation de gestion**

Parcs Canada :

- recueillera de l'information sur les visiteurs de manière exhaustive et cohérente, évaluera les efforts en matière d'éducation du public (tant ceux déployés sur place que ceux consacrés à la diffusion externe)

et entreprendra une étude sur l'utilisation des visiteurs pour déterminer si le service actuellement offert répond aux besoins et aux attentes de ceux-ci;

- améliorera le site Web du LHNC de Castle Hill aux fins de planification de voyage en y intégrant des liens vers le site Web du guide touristique de la province, vers le site Web de la ville de Placentia et vers d'autres lieux historiques nationaux ayant des liens thématiques avec Castle Hill;
- mettra en œuvre les recommandations découlant de l'étude de la signalisation réalisée par Parcs Canada, en intégrant progressivement et selon les besoins des panneaux mis à jour, et ce en consultation avec les intervenants et les organismes gouvernementaux concernés; élaborera et mettra en œuvre un programme de suivi périodique des panneaux de signalisation;
- gèrera la végétation en vue de restaurer et de protéger les points de vue à valeur historique et d'améliorer la visibilité du lieu depuis la ville de Placentia;
- offrira aux utilisateurs incapables d'accéder à toutes les parties du lieu des occasions d'y faire des expériences enrichissantes;
- concevra et présentera régulièrement des activités en costume d'époque interactives et agréables;

#### **Parcs Canada : Attentes en matière de rendement <sup>7</sup>**

Veiller à ce que 50 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine culturel

Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place

Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance du lieu patrimonial

Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux patrimoniaux

#### **Rendement du LHNC de Castle Hill <sup>8</sup>**

Dans l'ensemble, 93 % des visiteurs ont pris part à une activité de mise en valeur du patrimoine

Taux de satisfaction global de 90 % en ce qui a trait aux activités de mise en valeur du patrimoine

81 % des répondants comprennent l'importance historique nationale du lieu

Non encore mesuré

7. Agence Parcs Canada, *Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010, Activité de programme 3 : Favoriser la connaissance et l'appréciation du public*  
8. Parcs Canada, Castle Hill NHSC Visitor Information Survey (2000)



- examinera la possibilité de créer des partenariats avec des groupes locaux ou régionaux, avec des groupes francophones, avec des groupes autochtones et autres en vue d'améliorer les programmes, les activités spéciales et les événements offerts au lieu;
- continuera de rechercher des possibilités de collaboration avec le LHNC de la Forteresse-de-Louisbourg en vue de réaliser des activités spéciales ou des projets, notamment un programme d'animation axé sur les militaires français;
- collaborera avec des intervenants de l'industrie touristique dans le cadre d'initiatives de planification touristique régionale;
- indiquera sur la documentation imprimée à l'intention des visiteurs les endroits propices à la photographie;
- travaillera de concert avec la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador pour garantir la disponibilité de publications et d'autres produits portant sur le lieu à la boutique de souvenirs;
- collaborera avec d'autres intervenants en vue d'améliorer et de promouvoir les produits touristiques de la région, et ce :
  - en poursuivant son étude des tendances liées au tourisme et au voyage à l'échelle locale, régionale et nationale;
  - en participant activement aux activités régionales de planification, de promotion et de commercialisation touristiques, et en contribuant chaque fois que l'occasion se présente aux études conjointes sur les visiteurs, à la publicité croisée, aux forfaits et aux voyages d'information;
  - en travaillant avec les intervenants de l'industrie touristique locale à la promotion régionale du lieu et de ses programmes;
  - en faisant connaître les activités offertes par le lieu dans les médias locaux;
  - en examinant, de concert avec les responsables d'autres attractions touristiques de la région, la possibilité de modifier les heures d'ouverture du lieu de manière à mieux répondre aux besoins des visiteurs qui voyagent par traversier.

#### 4.4 TRAVAILLER AVEC LES AUTRES

##### 4.4.1 Partenariats existants

Le LHNC de Castle Hill a la chance d'avoir un certain nombre de partenaires qui prennent part à ses activités. Il s'agit notamment de la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador, qui s'occupe de la boutique de souvenirs, et du Théâtre d'Héritage, qui présente le spectacle théâtral intitulé Visages de fort Royal. Des groupes comme le Comité des célébrations 2004, le Placentia Area Folk Festival Committee et les Volontaires de la Forteresse-de-Louisbourg ont également participé à des activités spéciales et à des festivités offertes au lieu. Parcs Canada continuera de travailler avec ses partenaires sur place, ainsi qu'avec des groupes et des organismes prenant part à des activités spéciales et à des événements en vue d'offrir des programmes de grande qualité qui enrichissent les expériences offertes aux visiteurs.

##### 4.4.2 Participation de la collectivité

La région de Placentia regorge de ressources archéologiques et historiques associées en bonne partie à la présence historique des Français. On observe dans la région immédiate un sens extraordinaire de la gestion ainsi qu'une aspiration à tirer profit du potentiel en matière de tourisme patrimonial qu'offre Placentia en tant qu'ancienne « capitale » française de Terre-Neuve. L'administration municipale, le gouvernement provincial, des groupes de défense du patrimoine, des associations touristiques et des organismes de développement économique s'attendent à voir le LHNC de Castle Hill et Parcs Canada jouer un rôle important en appuyant les initiatives régionales qui contribueront, elles aussi, à l'atteinte des objectifs du LHNC de Castle Hill. Les attentes concernant le rôle que doit jouer le LHNC de Castle Hill quant à l'avenir de la région ont été énoncées dans le cadre de réunions avec les intervenants, et ces idées se reflètent dans le présent plan directeur.

La collectivité et les intervenants cherchent à participer davantage aux activités et à la gestion du lieu. Parcs Canada travaillera avec eux en vue de créer un groupe du genre « Les amis de » afin de favoriser la participation

accrue à la gestion et aux activités du lieu. Les participants aux consultations ont bien accueilli la proposition et ont même proposé de baptiser le groupe « Les amis du fort Royal » afin de traduire l'intérêt de la collectivité pour la promotion de son patrimoine français.

#### **4.4.3 Partenariats avec d'autres intervenants**

Il nous faut examiner la possibilité de créer d'autres partenariats favorisant l'atteinte des buts liés à la protection et à la mise en valeur du LHNC de Castle Hill et à l'offre d'expériences uniques à ses visiteurs. Il nous faut explorer la possibilité d'établir des partenariats avec la communauté francophone et avec d'autres attractions patrimoniales associées à l'histoire et à la culture françaises afin de promouvoir le lieu comme composante de l'histoire et de la culture françaises dans la province. Il nous faut en outre examiner la possibilité de créer des partenariats avec la communauté mi'kmaq afin de mieux connaître les liens historiques qui unissent le lieu et les peuples autochtones, et de mettre en valeur cette culture et cette histoire communes par des activités spéciales et d'autres moyens.

#### ***But***

Consolider les partenariats existants, en créer de nouveaux et se donner des occasions de collaboration pour assurer l'intégrité commémorative du lieu et pour favoriser la compréhension, la sensibilisation et le soutien du public à l'égard du LHNC de Castle Hill.

#### ***Orientation de gestion***

Parcs Canada :

- continuera d'appuyer et de cultiver les partenariats existants avec des partenaires estimés;
- travaillera avec la collectivité et les intervenants à la création d'un groupe d'« Amis du fort Royal »;
- travaillera avec des groupes autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador à la réalisation de projets d'intérêts communs et mutuellement profitables;
- travaillera à la promotion du lien de concert avec la communauté francophone

de Terre-Neuve-et-Labrador et avec les responsables d'autres attractions patrimoniales associées à l'histoire et à la culture françaises.

#### **4.5 INTENDANCE DE L'ENVIRONNEMENT**

Les lieux historiques nationaux sont commémorés pour leur importance historique; cependant, bien des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada couvrent un territoire relativement étendu reflétant leur contexte. Le LHNC de Castle Hill occupe une superficie d'environ 24 hectares, dont près de la moitié est boisée, le reste étant recouvert d'arbustes et de graminées. L'un des côtés du lieu présente une pente rocheuse abrupte en bordure du chenal menant à l'étroite entrée du port de Placentia.

Le paysage du LHNC de Castle Hill a subi d'importantes modifications au fil du temps, notamment la construction des ouvrages défensifs, l'élimination de la végétation et les modifications apportées au terrain à des fins militaires. Au nombre des modifications contemporaines apportées par Parcs Canada, citons l'aménagement d'un chemin d'accès, de sentiers, d'aires de stationnement, du centre d'accueil et du bloc des services d'entretien.

Parcs Canada se fait un devoir d'assurer la protection des espèces en péril observées sur la propriété administrée du LHNC de Castle Hill et à prendre en compte et à respecter les valeurs naturelles dans les décisions relatives à la gestion du lieu. La connaissance des ressources naturelles de la propriété administrée sert de fondement à ce type de gestion, tout particulièrement à la gestion rigoureuse de la végétation. Aucun inventaire exhaustif des ressources naturelles du LHNC de Castle Hill n'a encore été dressé; les connaissances locales font toutefois état de la présence possible sur le lieu d'espèces végétales et animales rares, voire peu communes.

Parcs Canada exploite et administre les lieux patrimoniaux nationaux protégés conformément aux principes d'intendance environnementale. Au LHNC de Castle Hill, les améliorations en matière de gestion environnementale sont limitées en raison de

l'infrastructure établie du lieu. Il est toutefois possible d'apporter des améliorations en matière de gestion du parc et de réduction de la consommation d'eau et d'énergie à mesure que les occasions se présenteront. Il faudrait élaborer un plan d'action pour la mise en place du système de gestion environnementale à l'échelle de l'Unité de gestion afin d'orienter les gains environnementaux et les mesures d'efficacité de ce lieu et d'autres lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.

**But**

Faire preuve de bonne intendance environnementale au LHNC de Castle Hill, et faire en sorte que les valeurs naturelles de la propriété administrée soient prises en compte et respectées dans les décisions ayant trait à la gestion.

**Orientation de gestion**

Parcs Canada :

- entreprendra l'évaluation du lieu afin d'identifier toute espèce en péril présente sur la propriété administrée du LHNC de Castle Hill;
- gèrera le lieu en prenant en compte ses valeurs naturelles;
- effectuera une étude d'impact au besoin en vue d'aménagements ou d'activités opérationnelles à la lumière de l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu;
- parviendra dans la mesure du possible à l'éco-efficacité dans le cadre de la gestion du lieu, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et ce par l'éducation des employés et du public; Parcs Canada élaborera un plan d'action à l'échelle de l'Unité de gestion pour la mise en place du système de gestion environnementale afin d'orienter les gains environnementaux et les mesures d'efficacité.



## 5.0 Évaluation des impacts sur l'environnement

Les initiatives fédérales soumises au Cabinet ou au ministre aux fins d'étude doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique qui permet de déterminer leurs impacts sur l'environnement et de définir les mesures d'atténuation à prendre en cas d'impact néfaste prévisible. L'évaluation environnementale stratégique des plans directeurs provisoires permet de déterminer les principaux impacts probables des programmes proposés et de mesurer les effets cumulatifs sur l'environnement de multiples projets ou activités. L'évaluation environnementale stratégique aide aussi à définir d'autres exigences éventuelles en matière d'évaluation environnementale prévues en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* de 2003. L'évaluation environnementale a été menée juste avant l'étape finale de rédaction du plan directeur par un spécialiste de la conservation des ressources de Parcs Canada, et ce conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

Selon les conclusions de l'*Évaluation environnementale stratégique du plan directeur du lieu historique national du Canada de Castle Hill* (2006), le plan en question est « tout à fait conforme aux politiques et aux lois fédérales

régissant les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Le plan reconnaît l'engagement de Parcs Canada à recenser, à protéger et à mettre en valeur les ressources culturelles de Castle Hill et à travailler avec les intervenants et les Mi'kmaq à la protection du patrimoine culturel du lieu. »

On s'attend à ce que la plupart des mesures qui seront mises en œuvre ne produisent que des effets positifs. Cependant, dans plusieurs cas, la mise en œuvre des mesures proposées nécessite une évaluation environnementale plus poussée, notamment en ce qui concerne l'élimination de la végétation dans le but de rétablir les points de vue stratégiques, le déplacement des canons du lieu et l'évaluation du lieu visant à identifier les espèces en péril. Les programmes de suivi des ressources du lieu figurent au nombre des mesures qui nécessiteront probablement une évaluation environnementale stratégique.

Les responsables de l'évaluation environnementale proposent d'établir à l'intention de l'Unité de gestion un plan d'action pour la mise en place du système de gestion environnementale, et ce, afin d'orienter les gains environnementaux et les mesures d'efficacité. Cette mesure est prévue dans le présent plan.



## 6.0 Mise en œuvre du plan

La mise en œuvre du présent plan directeur incombe au directeur de l'Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve. Les trois principales responsabilités du directeur de l'Unité de gestion relatives au LHNC de Castle Hill sont les suivantes :

1. veiller à l'intégrité commémorative;
2. améliorer le service aux clients;
3. faire preuve de jugement et d'efficacité dans l'utilisation des fonds publics.

Les mesures proposées dans ce plan directeur sont mises en œuvre par l'intermédiaire du plan d'affaires viable de l'Unité de gestion. Bien que le plan directeur soit considéré comme un guide stratégique ayant une longévité de dix à quinze ans (avec des examens tous les cinq ans), le plan d'affaires viable, révisé chaque année, fait des prévisions sur cinq ans. Le plan d'affaires viable désigne les mesures prévues au plan directeur qui seront prises dans les cinq années suivantes, et indique quand elles seront prises et combien elles coûteront. Tout changement dans la prévision sur cinq ans est pris en compte dans l'examen et la mise à jour du plan d'affaires viable.

La mise en œuvre des mesures proposées pour le LHNC de Castle Hill dans ce plan directeur, une fois ce dernier approuvé, dépend de la disponibilité des ressources financières.

Les mesures prioritaires sont indiquées dans le tableau ci-dessous. L'accent a été mis sur les activités censées être menées au cours des cinq premières années suivant l'approbation du plan directeur, mais d'autres activités prévues pendant la période d'application de ce plan directeur sont également mentionnées. Le plan ne donne aucun ordre de priorité des activités, et ne fait qu'indiquer en gros la période pendant laquelle elles se dérouleront. Les priorités seront établies lorsque les mesures seront planifiées de façon rigoureuse.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur seront communiqués au public dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan directeur du lieu établi par Parcs Canada. Le plan directeur fera également l'objet d'un examen tous les cinq ans et peut être modifié en fonction des circonstances. Le public sera consulté si des changements importants sont prévus.

Mesures du plan directeur	Priorité	
	Priorités des cinq années suivant le dépôt du plan	Priorités des années suivantes
<b>4.1 Protection du patrimoine</b>		
Gérer la végétation du lieu pour restaurer et protéger les points de vue à valeur historique et enrayer les menaces aux ressources <i>in situ</i> .	■	■
Adopter une approche cohérente pour la réparation des murs de pierre reconstruits des fortifications.	■	■
Entreprendre des recherches sur les liens historiques qui unissent les peuples autochtones et le lieu, et, le cas échéant, modifier l'Énoncé d'intégrité commémorative.	■	■
Entreprendre des travaux préliminaires de reconnaissance archéologique pour échantillonner et tester les sites archéologiques potentiels.		■
Compléter le catalogage et la conservation des artefacts exhumés au cours des recherches archéologiques menées sur le lieu.		■
Effectuer des recherches sur les canons du lieu et les replacer à des endroits du lieu jugés plus appropriés du point de vue historique.	■	
Mettre en œuvre un programme officiel de suivi et d'entretien des ressources archéologiques du lieu, y compris des vestiges stabilisés des murs, des canons du lieu et de la plaque de la CLMHC.	■	■
<b>4.2 Éducation du public et relations externes</b>		
Travailler avec d'autres intervenants pour offrir des programmes stimulants et des activités spéciales au lieu.	■	■
Trouver les meilleures façons de communiquer les liens historiques qui unissent le lieu et les peuples autochtones.	■	
Améliorer le site Web de Parcs Canada.	■	■

<b>Mesures du plan directeur</b>	<b>Priorité</b>	
	Priorités des cinq années suivant le dépôt du plan	Priorités des années suivantes
<b>4.3 Expériences enrichissantes pour les visiteurs</b>		
Recueillir de l'information sur les visiteurs et évaluer les efforts déployés en matière d'éducation du public (tant sur place que dans le cadre des programmes de diffusion externe); mener une étude sur l'utilisation du lieu par les visiteurs.	■	■
Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'étude de la signalisation réalisée par Parcs Canada.	■	
Offrir aux utilisateurs qui ne peuvent accéder à tous les secteurs du lieu la possibilité de vivre des expériences enrichissantes.	■	■
Offrir régulièrement des programmes d'interprétation en costume d'époque.	■	■
Indiquer sur les documents à l'intention des visiteurs les endroits propices à la photo.	■	
Travailler de concert avec la Historic Sites Association of Newfoundland and Labrador pour assurer la disponibilité de publications et d'autres produits en rapport avec le lieu dans la boutique de souvenirs.	■	■
Collaborer avec d'autres intervenants à l'amélioration et à la promotion du tourisme dans la région.	■	■
<b>4.4 Travailler avec les autres intervenants</b>		
Travailler avec la collectivité et avec les intervenants à la création d'un groupe d' « Amis du fort Royal ».	■	
Collaborer avec les groupes autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador à la réalisation de projets d'intérêt commun et mutuellement profitables.	■	■
Travailler à la promotion du lieu avec la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador et avec les responsables d'autres attractions patrimoniales en rapport avec l'histoire et la culture françaises.	■	■
<b>4.5 Gérance de l'environnement</b>		
Procéder à l'évaluation du lieu afin d'identifier toute espèce en péril présente sur la propriété administrée du LHNC de Castle Hill.	■	
Procéder à des études d'impact au besoin.	■	■
Élaborer un plan d'action de l'Unité de gestion pour la mise en place du système de gestion environnementale afin d'orienter les gains environnementaux et les mesures d'efficacité.	■	
Parvenir à l'éco-efficacité dans le cadre de la gestion du lieu.	■	■



## Remerciements

Membres de l'équipe de planification de la gestion  
du lieu historique national du Canada de Castle Hill :

**Jewel Cunningham**, directrice intérimaire,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**David Taylor**, agent de communications,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Marilyn Dawe**, spécialiste de la gestion des ressources culturelles,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Earl Luffman**, archéologue de projet,  
*Centre de services de l'Atlantique*

**Jim Candow**, historien de projet,  
*Centre de services de l'Atlantique*

**Randy Power**, Conservation des ressources,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Carla Wheaton**, superviseure du lieu,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Cyril Bambrick**, superviseur des guides, LHNC de Castle Hill,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Patrick Lahey**, agent des services techniques, Lieux historiques,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Ann Smith**, adjointe administrative, LHNC de Castle Hill,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Tom Gribbin**, architecte paysager,  
*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*

**Patricia Buchanan**, planificatrice de gestion,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*

**Lois Luke**, directrice, Lieux historiques nationaux,  
*Unité de gestion de l'Est de Terre-Neuve*





## ANNEXE A

### Glossaire

**Épaulement** : Construits en guise de périmètre de défense externe, les épaulements sont les murs de pierre de faible hauteur qui entourent les forts. Ils s'accompagnaient à l'origine d'une palissade de bois destinée à protéger les soldats qui tiraient au fusil.

**Commémoration** : Reconnaissance ministérielle de l'importance nationale de territoires ou de plans d'eau particuliers au moyen de l'acquisition ou d'un accord, ou par un autre moyen jugé approprié dans le cadre des pouvoirs du ministre aux fins de la protection et de la mise en valeur de ressources et de lieux patrimoniaux, de l'installation d'une plaque ou de l'érection d'un monument.

**Énoncé d'intégrité commémorative** : L'Énoncé d'intégrité commémorative est un document qui explique en quoi consiste l'intégrité commémorative d'un lieu historique national particulier. Il décrit le lieu désigné, ses ressources et ses valeurs ainsi que les objectifs et les messages qui lui sont associés.

**Objectifs de commémoration** : Elle fait référence aux motifs justifiant la désignation d'un lieu donné à titre de lieu historique national, tels que déterminés dans le cadre des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le Ministère.

**Paysage culturel** : Tout élément géographique modifié par l'homme, ayant subi son influence ou auquel il attribue une signification culturelle particulière.

**Zone de feu à volonté** : Ouvrage de défense externe consistant en une zone de bataille ou de combat située sur le sommet de la colline et deçà des épaulements et où les arbres ont été coupés pour permettre aux soldats de faire feu sur l'ennemi tout en bénéficiant de la protection des épaulements et des murs de la palissade.

**Glacis** : Le terrain en pente situé entre les murailles du fort et les épaulements. Dans cette zone, l'attaquant se trouvait exposé aux tirs de fusil en provenance du fort.

**Commission des lieux et monuments historiques du Canada**

(CLMHC) : Groupe consultatif indépendant formé de représentants de l'ensemble des provinces et des territoires et dont le mandat est d'étudier les propositions soumises et de formuler des conseils impartiaux et éclairés à l'intention du ministre en ce qui a trait à l'importance historique nationale de chacune des propositions.

**Valeur historique** : Valeur attribuée à une ressource par Parcs Canada qui lui confère le statut de ressource culturelle. Toutes les ressources sont liées à l'histoire, mais seules celles qui sont ou qui méritent d'être conservées ont une valeur historique.

**In situ** : Fait référence aux ressources culturelles présentes dans leur lieu d'origine.

**Énoncé des objectifs de commémoration** : Énoncé officiel indiquant les motifs ayant amené le ministre responsable de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* à désigner un lieu et la date de la désignation.

**Point de vue stratégique** : Champ de visibilité d'un endroit donné à un autre.

**Perspective** : Champ de visibilité permettant l'observation d'un paysage ou d'une partie de paysage depuis un endroit donné.

**Panorama** : Succession de points de vue visibles depuis un point d'observation donné.

**ANNEXE B**

**Résumé de l'évaluation de l'intégrité commémorative**

<b>État de la ressource</b>	
En général	VERT
Ressources liées à l'importance nationale	VERT
Autres ressources culturelles	VERT
Types de ressources culturelles :	
1. Lieu désigné	VERT
2. Éléments du paysage	JAUNE
3. Bâtiments, structures	S.O.
4. Sites archéologiques	VERT
5. Objets	VERT
Autres ressources patrimoniales	S.O.
<b>Efficacité des communications</b>	
En général	JAUNE
Importance nationale	VERT -
Autres valeurs patrimoniales	ROUGE
Efficacité des moyens	JAUNE
Compréhension de l'auditoire	N.C.
Diversité et complexité des perspectives présentées	VERT -
Valeurs générales du lieu historique national	JAUNE
<b>Pratiques de gestion choisies</b>	
En général	VERT -
Inventaire et évaluation des ressources culturelles	JAUNE +
Respect des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles	VERT
Dossiers	VERT
Programmes d'entretien	JAUNE
Surveillance et mesures correctives	VERT -

**Échelle de cotation :**

**Vert** Bien, efficace ou actuellement sans lacune. S'il y a une faiblesse, elle ne représente aucune menace pour l'intégrité commémorative du lieu.

**Jaune** Passable ou lacune de légère à modérée. Des améliorations sont nécessaires.

**Rouge** Mauvais, inefficace, ayant des lacunes sérieuses ou l'absence de caractéristique importante (qu'il s'agisse de l'état, des communications ou des pratiques de gestion).

**S.O.** Sans objet, la question ne s'applique pas.

**N.C.** Non coté, parce que les renseignements ne sont pas disponibles.

**+ ou -** L'état actuel du lieu se situe à la limite supérieure ou inférieure de la couleur.



## ANNEXE C

# Répercussions détaillées de la croissance de la végétation sur des ressources patrimoniales particulières

*Glacis et zone de feu à volonté du fort Royal* – À l'intérieur des épaulements du fort Royal, les graminées et les arbustes, bien implantés, empêchent toute nouvelle croissance sur le glacis. Par conséquent, ce dernier, bien visible, est en « bon » état. Toutefois, à l'extérieur des épaulements, la zone de feu à volonté n'est plus discernable en raison de l'implantation d'aulnes et d'épinettes. La zone de feu à volonté du fort Royal est donc jugée en « mauvais » état.

*Perspectives du fort Royal* – Bien que la végétation entoure désormais le fort Royal, les perspectives sur l'eau et sur les approches maritimes sont intactes en raison de la forte déclivité de la pente. Cependant, comme les arbres obstruent la vue sur les approches terrestres, le gaillardin et la redoute détachée, la perspective est jugée « mauvaise ».

*Perspectives du gaillardin* – Le gaillardin est la fortification la plus ancienne de Castle Hill. Il fut construit à l'origine pour protéger le fort Louis qui était situé au pied de la colline et avec lequel il avait des liens visuels directs. Depuis ce petit ouvrage, les points de vue stratégiques sur le fort Louis, situé à l'extérieur de la zone administrée par Parcs Canada, sont complètement bouchés, comme c'est le cas pour les points de vue stratégiques en arrière sur les approches terrestres et le fort Royal. Ces points de vue stratégiques sont jugés en « mauvais » état.

*Perspectives de la redoute détachée* – La forte pente qu'accuse le terrain deçà de la redoute détachée rend difficile l'implantation solide de la végétation, et les espèces végétales qui parviennent à s'y enraciner se trouvent généralement sous les échappées. Les points de vue stratégiques sur l'eau et sur la batterie La Fontaine depuis cet ouvrage de défense ne sont donc pas altérés et sont considérés en « bon » état. Les arbres bouchent toutefois les points de vue en arrière sur les approches terrestres et sur le fort, qui sont jugés en « mauvais » état.

*Perspectives de la batterie La Fontaine* – La batterie La Fontaine, deçà de la redoute détachée, est située sur un petit affleurement rocheux à proximité de l'eau. Bien qu'elle n'ait fait l'objet d'aucune reconnaissance archéologique, son emplacement général est connu. La vue depuis l'ensemble du promontoire tant sur l'eau que vers le haut de la colline, sur la redoute détachée, n'est pas altérée.

*Ancien sentier des Français* – Selon les résultats de l'évaluation de l'intégrité commémorative réalisée par Parcs Canada, l'ancien sentier des Français est intact et jugé en « bon » état. Il est toutefois difficile à repérer, car son entrée se trouve dans un secteur boisé du lieu.